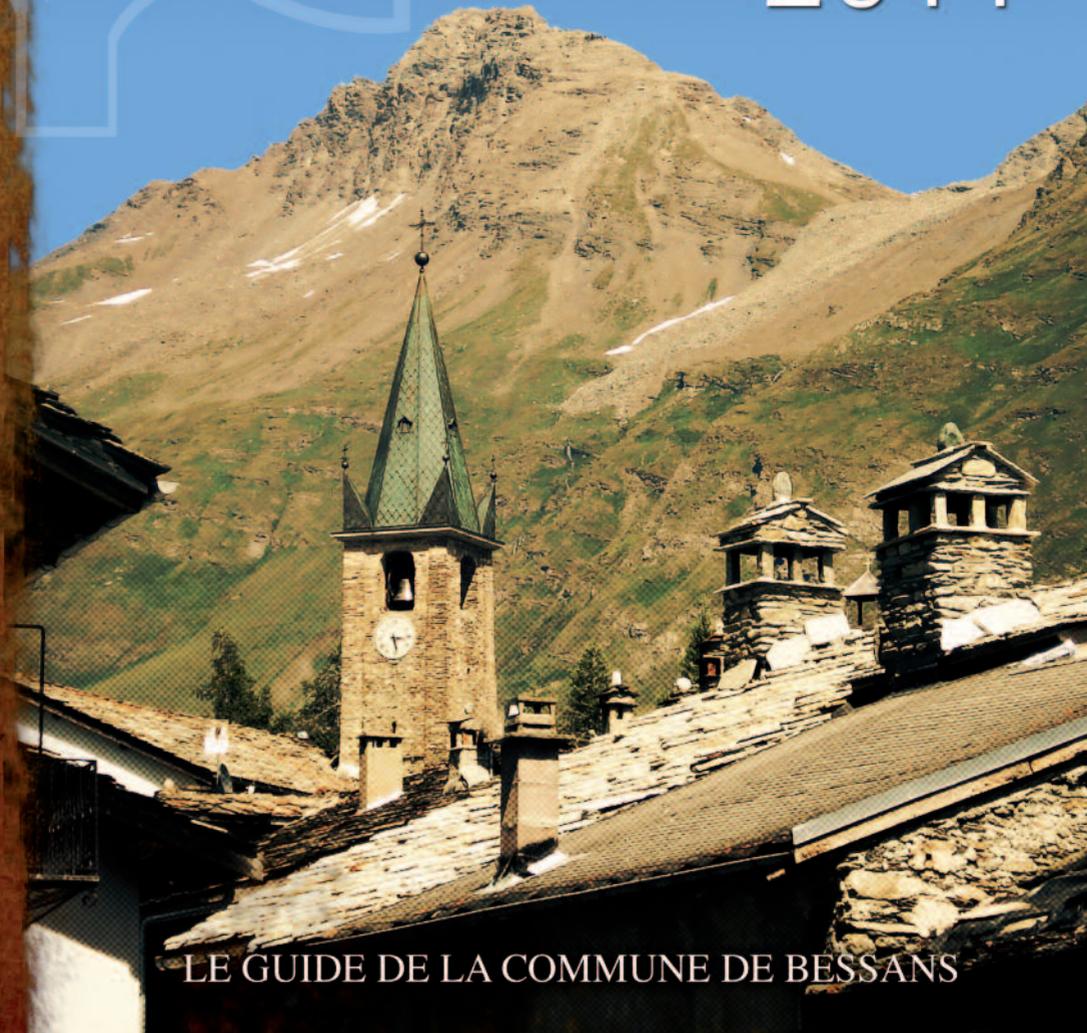


LÔ PÏCHOTT

2011



LE GUIDE DE LA COMMUNE DE BESSANS

ÉDITO

La commission « Communication et nouvelles technologies » est heureuse de vous présenter aujourd'hui « Lô Ptchott ». Il est l'aboutissement de réflexions au sein de la commission, et compte parmi d'autres outils qui verront prochainement le jour.

Cette brochure a pour vocation de vous fournir des informations utiles pour votre quotidien, de manière simple et rapide, sans besoin de vous déplacer.

Outre les explications relatives à notre village, vous trouverez le détail des différents échelons institutionnels qui régissent notre pays.

Dans un autre registre, vous informer sur les moyens de mieux occuper votre temps libre, vous détailler les gestes simples en cas d'accident, savoir que faire d'un certain nombre de papiers, mais aussi vous donner une liste de numéros essentiels ont été autant de sujets au cœur de nos préoccupations.

Ceci est un aperçu du contenu de ce document, que nous vous laissons le soin de découvrir à votre convenance. Dans quelques mois, Bessans lancera son site Internet communal, destiné à améliorer l'information

municipale auprès de tous les citoyens et habitants du village.

Conscients que tout le monde n'est pas aujourd'hui aguerri à la pratique d'Internet, nous souhaitons à travers cette brochure donner un plein accès à un maximum d'informations aux personnes « non connectées ».

Nous avons choisi de la distribuer gratuitement à la population bessanaise, résidents à l'année ou non, à partir d'une large liste établie par la mairie.

Nous vous invitons bien évidemment à nous faire part de vos remarques, tant sur la forme que sur le fond.

De nouvelles informations pourront être envisagées dans le temps, afin de pérenniser l'existence du « Ptchott » de Bessans.

Vous souhaitant une bonne lecture...

Les membres de la commission

« Communication et nouvelles technologies »

Magali Durand, Sonia Pautas, Séverine Termignon, Jean-Claude Tracq, Jérémy Tracq, Jean-Hubert Vasina

LE MOT DU MAIRE



Que vous résidiez en permanence à Bessans ou que vous en soyez un visiteur occasionnel, ce document s'adresse à vous. Il nous a semblé important de réunir dans une plaquette aisément consultable des informations utiles au quotidien, en les ancrant dans un contexte de forte identité.

Bessans est un village, comme beaucoup d'autres, chargé d'histoire. Ici, grâce à leur inscription dans la nature, dans la pierre, dans la mémoire des habitants, les traces de cette histoire sont visibles, palpables, audibles. L'inventaire du patrimoine bessanais passe par les marches taillées des chemins, par les roches gravées et par l'habitat tout autant que par l'art statuaire, les costumes et le patois. Conscients de la richesse de leur passé, les Bessanais ont toutefois évité d'en faire un objet de nostalgie ou un ressassement figé à usage touristique. La force de ses racines doit permettre à l'arbre de s'enrichir de branches vivaces, ouvertes sur l'extérieur et prêtes à l'accueillir.

C'est dans une perspective d'ouverture et de développement que

se situe la commune de Bessans. Mais pas à n'importe quel prix. Il est en effet nécessaire d'harmoniser les besoins et les désirs des habitants avec ceux des hôtes que reçoit le village, ceci dans un contexte national et international où l'uniformisation fait fortement resurgir le besoin de repères et d'identité.

Un développement raisonné et contrôlé nécessite une circulation de l'information à tous les niveaux, une communication fluide entre usagers et responsables. Cette brochure en constitue un élément. Il vous apporte des renseignements et il doit aussi vous permettre de réagir.

Dans le même esprit, un site Internet en préparation rendra l'échange encore plus immédiat.

Nous espérons d'ores et déjà qu'avec cette publication, vous trouverez à la fois la permanence d'une mémoire et des lignes de force pour l'avenir, afin de mieux vivre Bessans au présent.

*Daniel Personnaz,
Maire de Bessans*

SOMMAIRE

Bessans quelques repères	p.4	Que dois-je faire ?	p.30
Qui sont-elles ?	p.15	Vie scolaire	p.38
Qu'est-ce-qu'on fait ?	p.20	Allô, Allô !	p.39
Au cas où	p.26	Dis-nous qui ?	p.43

BESSANS QUELQUES REPÈRES

Bessans est un village de haute altitude où se conjuguent influences savoyardes et piémontaises. C'est un vaste territoire à la nature préservée et riche de ses traditions agricoles (élevage, produits laitiers, foin). Une vallée principale proposant un large plateau, lit d'un ancien lac, des vallées adjacentes (Avérole, Lombarde, Ribon) ou suspendues (Vallon) le long desquelles s'étagent des hameaux et chalets d'alpage.

Sa position limitrophe avec le Parc National de la Vanoise garantit une grande richesse de faune et de flore. À chaque marcheur s'ouvrent des possibilités de randonnées et d'alpinisme adaptées à ses goûts et ses capacités : chemins du plateau, sentiers balisés de randonnée, itinéraires plus secrets et sauvages, liaisons glaciaires ou non avec l'Italie, sommets. Au long des chemins, le promeneur sera sensible à la découverte des maisons d'alpage et aux nombreuses pierres gravées par les bergers.

L'hiver, le ski de fond, skating, raquettes, permettent d'évoluer dans ce cadre exceptionnel en observant la faune.

Le petit domaine de ski alpin, bien exposé au sud, est idéal pour l'apprentissage des enfants et un ski familial de proximité.

Un riche patrimoine religieux jalonne le territoire au fil des sentiers et des hameaux, avec de nombreuses chapelles et plus encore d'oratoires. Une église typiquement savoyarde à l'intérieur baroque domine le village ; elle est flanquée de la chapelle Saint Antoine du XVII^e siècle, aux

fresques renommées relatant la vie de Jésus. D'autres chapelles marquent les limites du village telles qu'elles avaient été prévues pour le mettre à l'abri des dangers naturels. L'art religieux s'est perpétué dans une tradition de sculpteurs locaux, présente encore aujourd'hui. Les cerfs peints sur le Rocher du Château et les fouilles réalisées par les archéologues témoignent d'une occupation très ancienne de la vallée. La tradition architecturale liée au travail de la pierre pour toits et murs s'intègre remarquablement au paysage à la fois doux et austère. Les jours de fête, notamment le 15 août, les costumes traditionnels féminins éclatent de couleurs et de matières chatoyantes qui étonnent les nouveaux venus.

Paradoxalement, Bessans se révèle à la fois comme lieu fort d'enracinement, mais aussi de passage (commerce de troc avec les vallées de Lanzo, hiverne du bétail dans la vallée de Suse, émigration qui a permis l'ouverture du village à des influences multiples).

Ce que l'on nomme le patrimoine immatériel reste perceptible dans le village et les hameaux : patois, traditions liées aux fêtes civiles et religieuses, travaux et divertissements de la vie quotidienne, chants...

Le développement d'un tourisme fidélisé et à échelle modeste permet à ceux qui viennent à Bessans de bénéficier d'un accueil encore personnalisé.

Avec la collaboration de l'association « Bessans, Jadis et Aujourd'hui ».



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Village de Savoie (73), au bout de la vallée de la Maurienne, Bessans est situé en Haute-Maurienne entre les cols de l'Iseran et du Mont-Cenis.

Le village est à 138 km de Chambéry, 167 km de Grenoble, 246 km de Lyon et 100 km de Turin.

SUPERFICIE – DENSITÉ

152 km² (2,28 hab. / km²) ou 128,08 km² (2,68 hab. / km²) selon les sources.

ALTITUDE - GPS

1742 mètres
Latitude : 45,316667
Longitude : 6,991667

LES HAMEAUX DE LA COMMUNE

Vallée d'Avérole : La Goulaz, Les Vincendières, Avérole.

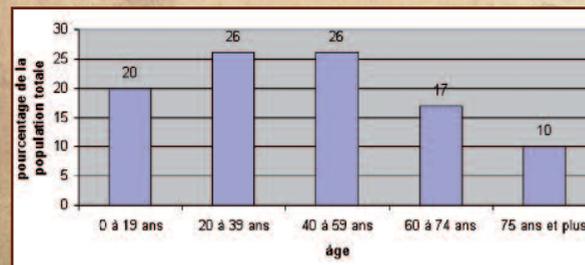
Autres : La Chalp, Le Villaron.

LABELS ET APPARTENANCES

Bessans est :

- membre de l'intercommunalité « Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise » (CCHMV).
- une commune du Parc National de la Vanoise.
- une station de ski de fond affiliée à Savoie Nordique (structure départementale) et à Nordique France (structure nationale).
- en possession du label « Station verte » pour ses efforts en matière d'environnement.

PYRAMIDE DES ÂGES



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Année	Nbre d'habitants
Fin du XIX ^e siècle	1110
1962	297
1968	514
1975	246
1982	273
1990	306
1999	322
2006	344
2009	347

CLASSEMENT DE LA COMMUNE

	Habitants	Superficie
Au niveau national	21 194 ^{ème}	121 ^{ème}
Au niveau régional	2 129 ^{ème}	6 ^{ème}
Au niveau départemental	217 ^{ème}	6 ^{ème}

UN PEU D'HISTOIRE

- Néolithique** : Premières traces de présence humaine en Haute-Maurienne.
- 1376** : L'église existait déjà à son emplacement actuel.
- 1532** : Création de la paroisse de Bonneval, au sein de la commune de Bessans.
- 1629-1630** Une épidémie de peste décime une partie de la population.
- 1725** : L'enseignement, assuré jusque là par le Clergé, est pris en charge par des laïcs.
- 1761** : Un décret royal sépare Bessans et Bonneval en deux communes distinctes.
- 1793** : La Savoie devient française et prend le nom de Département du Mont-Blanc.
- 1815** : La Savoie retourne au Royaume de Piémont-Sardaigne.
- Été 1816** : Des gelées détruisent les récoltes (13 mois sans cuire le pain).
- 1843** : 66 centimètres de neige tombent au mois de juillet.
- 1852** : Création de la foire aux bestiaux, qui se tient en septembre.
- 1860** : Par référendum, la Savoie choisit son rattachement à la France.
- 1869** : Réalisation d'un chemin carrossable reliant Lanslevillard à Bessans.
- 1886** : Il y a 1110 habitants à Bessans, dont 73 au Villaron, 69 à Avérole, 52 aux Vincendières et 30 à La Goulaz.
- XIX^e s.** : L'émigration ancienne vers Turin puis Lyon et Marseille se concentre sur Paris, où les Bessanais exercent principalement le métier de cocher de fiacre puis de chauffeur de taxi.
- 1913** : L'ethnologue Eugénie Goldstern séjourne à Bessans pour une étude publiée en 1922.
- 10/07/1937** : Inauguration de la route du col de l'Iseran, en présence du Président de la République Albert Lebrun.
- 1940** : Occupation du village par l'armée italienne. Le 14 juin, une partie de la population est évacuée.
- 11/09/1944** : L'armée allemande incendie Bessans. 150 maisons sont détruites par les flammes.
- Juin 1957** : Une crue de l'Arc fait de nombreux dégâts. Les efforts de reconstruction d'après-guerre sont en partie anéantis.
- 1958** : Réalisation d'un chemin carrossable reliant Bessans à Avérole.
- 1961** : Construction du bâtiment de la mairie.
- 03/06/1962** : Jean-Pierre Cimaz dit « Pierrette » est centenaire.
- 1962** : La « Maison morte » fait place à l'Hôtel Le Mont-Iseran.
- 1962** : Installation d'un télésiège « fil neige » à l'initiative du Père Alfred Ponce.
- 1963** : Création du Parc National de la Vanoise, qui englobe une partie de la commune.

- 1966** : La commune s'équipe pour la première fois d'un engin de déneigement. Serge Chaboud en est le premier conducteur.
- 1972** : Débuts de la station de ski de fond, avec notamment le centre communal « La Bessanaise ».
- 1974** : Première neige le 23 septembre, qui ne partira que durant le mois de mai 1975.
- 1974** : Création du syndicat d'initiative, nommé « Bessans-accueil ».
- 1976** : Tournage du téléfilm « Un juge, un flic » au village. Plusieurs Bessanais y participent.
- 05/01/1977** : Un dramatique accident de dameuse fait deux morts sur les pistes de ski alpin : Serge Chaboud et Jean-Baptiste Personnaz.
- 1977** : Construction de la résidence « Les Hameaux de la neige ».
- 1977** : Yvette Personnaz est la première femme élue au Conseil municipal.
- 1978** : Création de l'association « Bessans Jadis et Aujourd'hui ».
- 13/01/1980** : Premier Marathon de ski de fond de Bessans.
- 1990** : Ouverture du camping municipal de l'Illaz.
- 1983** : Création de la Maison de la Maurienne à Levallois-Perret, sous l'impulsion de « l'Union Bessanaise ».
- 1993** : Départ de Bessans de Marie Chaboud, dernière femme à porter quotidiennement le costume bessanais.
- 1993-1994** : Remembrement agricole de Bessans.
- 1993-1994** : Trois crues successives causent des dégâts considérables.
- 1994** : Ouverture du « Musée de l'habitat ancien ».
- 1994** : Création de « l'Espace Albaron » sur l'emplacement des « cantines ».
- 1998** : Organisation des premiers Ateliers d'Artistes Internationaux.
- 1998** : Construction d'un stade de biathlon, avec ses aménagements.
- 2007** : Arrivée du haut débit ADSL pour les connexions Internet.
- Mai 2008** : Une crue de l'Arc cause de nombreux dégâts sur les digues, ponts et passerelles.
- 2008** : L'Espace Sportif Le Carreley, nouveau bâtiment d'accueil nordique, est mis en service et inauguré en novembre.
- 01/11/2010** : Une avalanche fait trois morts dans l'ascension de Roche Michel, au fond de la vallée du Ribon : Jean-Pierre, Laurent et Patrice Vincendet.



COMMUNES ASSOCIÉES

COMMUNES DE ROCHEMELON

Quatre voies mènent à la pointe de Rochemelon (3538 mètres d'altitude). Depuis 1999 et le centième anniversaire de la Madone érigée au sommet, Bessans et les trois communes italiennes concernées se retrouvent chaque année le dernier samedi de juillet, pour célébrer la Vierge. Le pèlerinage a lieu le 5 août.

- **Monpantero**

Commune italienne située à 513 mètres d'altitude, le village est au départ d'un accès facile à la pointe de Rochemelon, sans glacier. Le refuge « Cà d'Asti » permet de faire une étape avant de rallier le sommet.

La distance entre Monpantero et Bessans est de 53 km.

- **Novalesa**

Village italien situé au pied du col du Mont-Cenis, à 8 km de Suse. Son altitude est de 828 mètres. L'accès à Rochemelon se fait via le refuge « Stellina ».

La distance entre Novalesa et Bessans est de 55 km.

- **Usseglio**

Commune d'Italie accessible en voiture via Turin. Située à 1260 mètres d'altitude, elle constitue le quatrième accès à la pointe de Rochemelon. Sur le parcours se trouve le refuge « Tazzetti ».

La distance entre Usseglio et Bessans est de 156 km.

HOMONYMIE

- **Bessan**

Commune située dans la région Languedoc-Roussillon, dans le département de l'Hérault (34). Près de la mer, cette ville compte plus de 4 000 habitants. Comme ceux de notre village, ses habitants sont appelés les Bessanais.

Des rapprochements ont eu lieu à la fin des années 90 avec cette commune, connue pour ses monuments médiévaux et religieux, ainsi que ses traditions.

La distance entre Bessan et Bessans est de 516 km.

AUTRE

- **Levallois-Perret**

Ville du département des Hauts-de-Seine (92), banlieue de la capitale parisienne. Elle est située sur la rive droite de la Seine.

Avec près de 63 000 habitants pour seulement 2,42 km² de superficie, Levallois-Perret est l'une des villes les plus densément peuplée d'Europe.

Les liens s'expliquent par l'émigration de nombreux Bessanais, devenus principalement chauffeurs de taxis. Aujourd'hui, il existe toujours une communauté de population originaire de Bessans à Levallois-Perret.

La distance entre Levallois-Perret et Bessans est de 711 km.



HISTORIQUE DES CONSEILS MUNICIPAUX

MAIRES DE 1860 À 1900

- PÉRA J-Baptiste François
Élu en 1860
- BONIFACE Joseph François
« Meunier » Élu en 1870
- CHARRIER François « Porpet »
Élu en 1874
- TRACQ Clément
Élu en 1876
- TRACQ Jean Maurice
Élu en 1878
- GARINOT Michel Mathieu
« Lanterne » Élu en 1881
- CIMAZ Pierre Antoine
« Ménage » Élu en 1882
- PÉRA Eugène Nicolas
Élu en 1884
- GARINOT Michel Mathieu
« Lanterne » Élu en 1891
- PERSONNAZ Jean Antoine
« Caluire » Élu en 1891
- GARINOT Augustin Michel
Élu en 1896
- GROSSET Michel Victor
Élu en 1897

Conseillers municipaux du XX^e siècle

Élu maire le 17 mai 1908

GROSSET Michel Victor

Adjoint

BISON Barthélemy

Conseillers

BONIFACE Pierre Eldras
CLAPPIER Claude Félix
FODÉRÉ J-Baptiste
FODÉRÉ Sébastien
GROSSET Sébastien
PAUTAS Alexis
TERMIGNON Pierre Michel
TRACQ Joseph
TRACQUI Frédéric
VINCENDET Claude François

Élu maire le 19 mai 1912

FODÉRÉ Michel Ange

Adjoint

BONIFACE Jean Joseph

Conseillers

CIMAZ Pierre Séraphin
GROSSET Félix Séraphin
PARROUR Joseph Augustin
PARROUR Pierre J-Baptiste
PERSONNAZ Jean Maurice
PERSONNAZ Michel
PERSONNAZ Sébastien
RIOND Pierre Lucien
TRACQ Séraphin
VINCENDET J-Baptiste

Élu maire le 6 décembre 1919

GARIN Joseph

Adjoint

GROSSET J-Baptiste

Conseillers

BONIFACE François Martin
BONIFACE Jean-Pierre
CLAPPIER Maurice
FAVRE J-Baptiste
PARROUR J-Baptiste Louis
PERSONNAZ Pierre Séverin
TRACQ François
TRACQ J-Baptiste Justinien
TRACQ Pierre Valentin

Élu maire le 17 mai 1925

CIMAZ Séraphin

Adjoint

FODÉRÉ Mathieu

Conseillers

BISON J-Baptiste François
FODÉRÉ Michel Ange
GARINOT Augustin
GROSSET Germain
PAUTAS Alexis
PERSONNAZ Lucien
TERMIGNON Pierre Michel
TRACQ Pierre Michel Ange
TRACQUI Pierre Antoine
VINCENDET Innocent

Élu maire le 3 avril 1927

FODÉRÉ Mathieu

Adjoint

VINCENDET J-Baptiste

Conseillers

BONIFACE Jean Joseph
BISON J-Baptiste François
FODÉRÉ Michel Ange
GARINOT Augustin
GROSSET Germain
PAUTAS Alexis
PERSONNAZ Lucien
TERMIGNON Pierre Michel
TRACQ Pierre Michel Ange
VINCENDET Innocent

Élu maire le 19 mai 1929

TERMIGNON Pierre J-Baptiste

Adjoint

TRACQ Claude

Conseillers

BISON Germain
BISON Pierre J-Baptiste
FAVRE Jean Pierre
GROSSET Augustin
PERSONNAZ François Florentin
PERSONNAZ Pierre Michel
TERMIGNON Jean Michel
TRACQ Jean-Pierre
TRACQ Joseph Marie
TRACQ Pierre Michel Ange

Élu maire le 19 mai 1935

PARROUR Pierre Séraphin

Adjoint

TRACQ J-Baptiste Michel
(remplacé le 3 octobre 1937)

Conseillers

BISON Joseph
BISON Pierre Michel (adjoint à partir du 3 octobre 1937)
CHARRIER Hippolyte
CLAPPIER Pierre
FODÉRÉ Mathieu
GARIN Pierre
PARROUR Joseph
PERSONNAZ Félix
TRACQ François
VINCENT Cyrille

Nomination du gouvernement de janvier 1941

BISON Pierre Michel

Conseillers

BISON Joseph
 CHARRIER Hippolyte
 CLAPPIER Pierre
 FODÉRE Mathieu
 PARROUR Joseph
 PERSONNAZ Félix
 TRACQ François
 VINCENT Cyrille

Nommé maire en décembre 1944 par le gouvernement provisoire de la République

PERSONNAZ J-Baptiste « Batin »

Conseillers

BONIFACE Pierre
 CLAPPIER J-Baptiste André
 CLAPPIER J-Baptiste Innocent
 CLAPPIER Pierre Florian
 GROSSET Lucien
 MARCHAND Germain
 PERSONNAZ J-Baptiste
 PERSONNAZ Victorin
 TERMIGNON Félix
(remplacé le 10 février 1945)
 TERMIGNON J-Baptiste
 TRACQUI Antoine
 VINCENDET J-Baptiste Célestin
 VINCENT Cyrille
(à partir du 10 février 1945)

Élu maire le 7 octobre 1945

TRACQ Pierre (de Victor)

AdjointPERSONNAZ J-Baptiste
(de Joseph)Conseillers

CIMAZ Augustin (de Pierre)
 FODÉRE Zozime
 PARROUR Lucien
 PARROUR Pierre (d'Hyppolite)
 PAUTAS Célestin (d'Alexis)
 PERSONNAZ Augustin
 PERSONNAZ J-Baptiste
 « Caluire »
 PERSONNAZ Victorin
 TRACQ François Zédé
 TRACQ Valentin (de Jean)

Élu maire le 31 octobre 1947

TRACQ Pierre (de Victor)

Adjoint

PAUTAS Célestin (d'Alexis)

Conseillers

BONIFACE Fernand
 CIMAZ Augustin (de Marie)
 CIMAZ Augustin (de Pierre)
 CIMAZ Jean Michel
 CLAPPIER Félicien
 FODÉRE Zozime
 PARROUR Lucien
 PERSONNAZ Augustin
 PERSONNAZ J-Baptiste
 « Caluire »
 PERSONNAZ Victorin
 TRACQ Jean Valentin

Élu maire le 19 juin 1955

PARROUR Lucien

Adjoints

BONIFACE Fernand
(à partir du 7 avril 1957)
 PERSONNAZ J-Baptiste
(jusqu'au 3 mars 1957)
 VINCENDET Grégoire
(à partir du 3 mars 1957)

Conseillers

BONIFACE Lucien
 CIMAZ Augustin
 CLAPPIER Pierre J-Baptiste
 GROSSET Lucien
 PARROUR J-Baptiste
 TERMIGNON Lucien
 TRACQ Jean Michel
 TRACQ Jean Valentin
 VINCENDET Pierre Nicolas

Délégation spéciale par décret ministériel du 7 décembre 1957

PARROUR Lucien
 PAUTAS Pierre Célestin
 PERSONNAZ Frédéric

Élu maire le 26 janvier 1958

CIMAZ Albert

Adjoints

BONIFACE Lucien
(1^{er} adjoint)
 PERSONNAZ J-Baptiste
(2^e adjoint)

Conseillers

CLAPPIER Adrien
 CLAPPIER J-Baptiste (Guide)
 PARROUR J-Baptiste (Garde)
 PÉRA Eugène
 PERSONNAZ Frédéric
 PERSONNAZ Maurice
 TRACQ Aimé
 TRACQ Jean Valentin
 TRACQ Joseph
 VINCENDET Pierre (de Jean)

Élu maire le 11 mai 1958

CIMAZ Albert

Adjoint

PARROUR J-Baptiste (Garde)

Conseillers

BISON Joseph
 CLAPPIER Adrien
 CLAPPIER J-Baptiste Innocent
 CLAPPIER Pierre Florian
 PÉRA Eugène
 PERSONNAZ Frédéric
 PERSONNAZ J-Baptiste
 (de Joseph)
 TRACQ Jean Valentin
 TRACQ Joseph
 TRACQUI Germain
 VINCENDET Pierre

Élu maire le 24 mars 1959

CIMAZ Albert

Adjoints

PAUTAS Célestin (d'Alexis)
 PARROUR Pierre J-Baptiste
 (remplacé le 6 juin 1959)
 CLAPPIER Adrien *(du 6 juin 1959 à novembre 1961)*

Conseillers

BISON Joseph
 CLAPPIER J-Baptiste Innocent
 CLAPPIER Pierre Florian
 PARROUR Pierre Germain
 PÉRA Eugène
 PERSONNAZ Frédéric
 PERSONNAZ J-Baptiste
 TRACQ Joseph
 TRACQUI Germain
(à partir du 25 novembre 1961)

Élu maire le 28 mars 1965

CIMAZ Albert

AdjointPERSONNAZ J-Baptiste
(de Joseph)Conseillers

BISON Augustin
 PARROUR Pierre Germain
 PARROUR J-Baptiste
 PARROUR Robert
 PAUTAS Alexis
 PAUTAS François
 TRACQ Damien
 VINCENDET Grégoire
 VINCENDET Pierre Nicolas

Élu maire le 28 mars 1971

GAUTIER Maxime

Adjoints

PERSONNAZ J-Baptiste
 (1^{er} adjoint)
 PAUTAS Alexis (2^e adjoint)

Conseillers

BISON Augustin
 CLAPPIER Lucien
 GROSSET Germain
 PARROUR Pierre Germain
 PERSONNAZ Régis
 TRACQ Damien
 TRACQ Pierre Aimé
 VINCENDET Grégoire
 VINCENDET Jean-Louis
 VINCENDET Jean-Michel

Élu maire le 27 mars 1977

GAUTIER Maxime

Adjoints

GROSSET Germain (1^{er} adjoint)
 TRACQ Damien (2^e adjoint)

Conseillers

BISON Augustin
 CIMAZ Lucien
 CLAPPIER Jean-Louis
 PARROUR Pierre Germain
 PERSONNAZ Régis
 PERSONNAZ Victor
 PERSONNAZ Yvette
 TRACQ Frédéric

Élu maire le 16 octobre 1977

PERSONNAZ Victor

Adjoints

TRACQ Frédéric (1^{er} adjoint)
 CIMAZ Lucien (2^e adjoint)

Conseillers

BISON Augustin
 CLAPPIER Jean-Louis
 GAUTIER Maxime
 GROSSET Germain
 PARROUR Pierre Germain
 PERSONNAZ Régis
(jusqu'au 8 janvier 1978)
 PERSONNAZ Jean Grégoire
(à partir du 8 janvier 1978)
 PERSONNAZ Yvette
 TRACQ Damien

Mairie

Élu maire le 20 mars 1983

PERSONNAZ Georges

Adjoints

GROSSET Germain (1^{er} adjoint)
 FILLIOL René (2^e adjoint)

Conseillers

BONIFACE Jean-Claude
 CLAPPIER Jean-Louis
 GAUTIER Maxime
 FAVRE Guy
 PAUTAS Jean-Louis
 PERSONNAZ Régis
 PERSONNAZ Victor
 TRACQ Guy Pierre

Élu maire le 25 mars 1989

PERSONNAZ Georges

Adjoints

FILLIOL René (1^{er} adjoint)
 TRACQ Gilbert (2^e adjoint)
 TRACQ Guy Pierre (3^e adjoint)

Conseillers

BONIFACE Jean-Claude
 CIMAZ Lucien
 CLAPPIER Jean-Louis
 GROSSET Germain
 CLAPPIER Jean-Louis
 PERSONNAZ Albert Félix
 PERSONNAZ Nadine
 TRACQ Jean-Claude

Élu maire le 20 septembre 1990

FILLIOL René

Adjoints

TRACQ Gilbert (1^{er} adjoint)
 TRACQ Guy Pierre
 (2^e adjoint)

Conseillers

BONIFACE Victor
 BONIFACE Jean-Claude
 CIMAZ Lucien
 CLAPPIER Jean-Louis
 GROSSET Germain
 PERSONNAZ Albert Félix
 PERSONNAZ Nadine
 TRACQ Jean-Claude

Élu maire le 23 juin 1995

PERSONNAZ Félix

Adjoints

BONIFACE Victor (1^{er} adjoint)
 RAMINA Martine (2^e adjoint)

Conseillers

BISON Régis
 BONIFACE Jean-Claude
(jusqu'au 2 novembre 1996)
 CHARRIER André
 CIMAZ Jean
 PERSONNAZ Daniel
 PERSONNAZ Nadine
 TRACQ Gilbert
 VINCENDET Valentin

Élu maire le 7 septembre 1996

BONIFACE Victor

Adjoints

RAMINA Martine (1^{er} adjoint)
 VINCENDET Valentin
 (2^e adjoint)

Conseillers

BISON Régis
 BONIFACE Jean-Claude
 CHARRIER André
 CIMAZ Jean
 PERSONNAZ Daniel
 PERSONNAZ Albert Félix
 PERSONNAZ Nadine
 TRACQ Gilbert

Conseils municipaux du XXI^e siècle**Élu maire le 18 mars 2001**

FILLIOL René

Adjoints

TRACQ Gilbert (1^{er} adjoint)
 CIMAZ Lucien (2^e adjoint)

Conseillers

BISON Pascal
 BONIFACE Victor
 CIMAZ Jean-Pierre
 MELOT Denise
 PERSONNAZ Daniel
 RAMINA Martine
 TRACQUI Jean-Claude
 VINCENDET Valentin

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS 2008

Élu maire le 23 mars 2008

PERSONNAZ Daniel
Né le 16 octobre 1947
liste Ensemble pour Bessans

1^{ère} adjointe

ROBERT Monique
Née le 15 décembre 1943
liste Ensemble pour Bessans

2^e adjoint

CIMAZ Jean
Né le 18 avril 1940
liste Ensemble pour Bessans

Conseillers municipaux délégués

BISON Régis
Né le 21 décembre 1942
liste Ensemble pour Bessans

GEENEN Bernard
Né le 17 septembre 1945
liste Ensemble pour Bessans

Conseillers municipaux

BOYER Jean-Luc
Né le 18 décembre 1968
liste Objectif Bessans

DURAND Magali
Née le 31 juillet 1973
liste Objectif Bessans

PERSONNAZ Grégory
Né le 17 avril 1984
liste Ensemble pour Bessans

TERMIGNON Séverine
Née le 26 août 1972
liste Ensemble pour Bessans

TRACQ Jérémy
Né le 12 janvier 1987
liste Ensemble pour Bessans

VINCENDET Patrice
Né le 5 avril 1975, décédé accidentellement le
1^{er} novembre 2010
liste Objectif Bessans

COMMISSIONS DÉLÉGATIONS

Appels d'offres

Membres titulaires : Daniel Personnaz, Monique Robert, Jean Cimaz, Régis Bison.

Membre suppléant : Bernard Geenen.

La commission a pour but d'émettre des appels d'offres sur les différents projets, puis de réceptionner et analyser les réponses parvenues.

Coupes affouagères

Responsable : Grégory Personnaz.

Membres : André Charrier, Marcel Cimaz.

La commission est en charge tous les deux ans de l'attribution des coupes de bois aux personnes intéressées, selon des règles définies.

Finances

Membres : Daniel Personnaz, Monique Robert, Jean Cimaz, Bernard Geenen.

La commission est en charge des finances de la Commune. Elle veille au respect du budget voté, au paiement des factures et à la bonne santé financière.

Répartiteurs

Membres titulaires : René Boniface, René Filliol, Félix Grosset, Lucette Personnaz, Gilles Vincendet, Valentin Vincendet.

Membres suppléants : Pascal Bison, Jean-Louis Clappier, Jean-Louis Pautas, Nadine Personnaz, Yves Personnaz, Catherine Tracq.

La commission se réunit chaque année pour analyser les impôts directs des habitants, et apporter les modifications nécessaires.

Sécurité

Responsable : Daniel Personnaz.

Membres : Pascal Bison, Jean-Pierre Boniface, Laurent Chaboud, Gilbert Favre, Xavier Feuillant (directeur de station), Bernard Geenen, Bernard Hartinger, Roland Pautas, Jean-Marc Personnaz, Louis Personnaz, Gilbert Tracq, Jean-Claude Tracq, Jean-Claude Tracqui.

La commission est chargée de veiller à la sécurité du village, notamment lors d'événements exceptionnels (fortes chutes de neiges ou montée des eaux).

Délégations

Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV)

Titulaires : Jean Cimaz, Daniel Personnaz.

Suppléants : Monique Robert, Bernard Geenen.

Les délégués représentent le village lors des réunions de la CCHMV, intercommunalité qui réunit les sept villages de Haute-Maurienne.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Responsable : Séverine Termignon.

Membres : Françoise Cimaz, Mélanie Grange, Denise Mélot, Louis Pautas, Victor Personnaz, Julie Tracq.

Le CCAS s'occupe des actions qui concernent le domaine social, que ce soit auprès des enfants, des adultes ayant besoin d'une aide quelconque ou des personnes âgées.

Centre La Bessanaise

Président : Régis Bison (représentant M. le Maire).

Élus membres du Conseil d'Administration : Jean Cimaz, Bernard Geenen, Daniel Personnaz, Séverine Termignon, Jérémy Tracq.

Membres cooptés : Jean-Pierre Cimaz, Lucien Cimaz, Gilbert Favre, Francine Personnaz, Victor Personnaz, Frédéric Tracq, Pierre Tracq, Valentin Vincendet.

Le Conseil d'Administration du Centre La Bessanaise décide des orientations souhaitées pour le centre de ski de fond, de sports et d'animations d'été, et les évolutions éventuelles à lui apporter.

Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Délégués : Anne-Marie Clappier et Henri Parrou.

Un commerçant et un artisan représentent la Commune dans ces deux entités.

Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Élus membres du Comité de direction : Jean Cimaz, Daniel Personnaz.

Socioprofessionnels membres du Comité de direction : Gilbert Favre, Xavier Feuillant.

L'Office de Tourisme Intercommunal assure la compétence « tourisme » pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise. Il est en charge de la promotion et du développement touristique. Il permet une mutualisation des moyens d'action.

Régie Électrique

Président : Régis Bison.

Membres : Alain Luboz, Grégory Personnaz, Victor Personnaz, Lucien Vincendet, Valentin Vincendet.

Avant la guerre 39-45, la Commune avait installé une micro-usine hydroélectrique en Herbariaz au lieu-dit « La Centrale ». Si cette entité a disparu, la société d'exploitation existe toujours et son rôle est de gérer l'électricité distribuée aux foyers bessanais.

Syndicat du Pays de Maurienne

Titulaire : Jean Cimaz.

Suppléant : Bernard Geenen.

Les élus délégués représentent le village au sein du Syndicat du Pays de Maurienne.

Commissions locales

Agriculture

Responsable : Grégory Personnaz.

Membres : Jean-Luc Boyer, Marcel Cimaz, Emmanuelle Courtet, Magali Durand, Bernard Termignon.

La commission se réunit pour réfléchir aux grands sujets qui rythment la vie agricole du village. Elle définit des projets à même de favoriser l'agriculture locale.

Communication et nouvelles technologies

Responsable : Jérémy Tracq.

Membres : Magali Durand, Sonia Pautas, Séverine Termignon, Jean-Claude Tracq, Jean-Hubert Vasina.

La commission a pour but de réfléchir à l'amélioration de la communication de la commune, en proposant l'introduction de nouveaux outils et une meilleure utilisation de l'existant. Le développement des nouvelles technologies est une problématique majeure de la commission.

Domaine skiable

Responsable : Jérémy Tracq.

Membres : Ghislain Bison, Robert Bison, René Boniface, Loïc Burtlett, Jean-Louis Clappier, Pierre Faroni, Gilbert Favre, Xavier Feuillant (directeur de station), Roger Fiandino, Jean-Pierre Garinot, Alain Luboz, Jean-Marc Personnaz, Séverine Termignon, Guy Pierre Tracq, Jean-Hubert Vasina, Patrice Vincendet (*), Sébastien Vincendet.

La commission a pour but de faire des propositions pour améliorer, développer et pérenniser le domaine skiable (nordique et alpin).



Environnement

Responsable : Bernard Geenen.

Membres : Irène Bochet, Simone Boniface, Jean-Luc Boyer, Régine Burlett, Nicolas Carlloz, Christian Charvat, Anne-Marie Clappier, Monique Clappier, Félix Grosset, Robert Joly, Monique Miotello, Jean-Paul Moguet, Marie Pépin, Lucette Personnaz, Nadine Personnaz, Claire Tracq, Gilles Vincendet.

La commission se soucie de la problématique environnementale sous toutes ses formes. Elle propose des actions, entreprend des projets visant à améliorer l'aspect du village en tenant compte de l'environnement.

Gestion du personnel

Responsable : Bernard Geenen.

Le responsable est en charge du personnel employé par la Commune de manière permanente ou saisonnière. La gestion de cette délégation est confiée au Directeur de station, qui est en lien au quotidien avec l'ensemble du personnel.

Gros chantiers / P.O.S. / Permis de construire

Responsable : Régis Bison.

Membres : Jean Cimaz, Daniel Personnaz, Valentin Vincendet.

La commission statue sur les permis de construire. Elle se réunit à la demande chaque fois que cela s'avère nécessaire. Elle traite également des gros projets de Bessans lorsque cela se justifie.

Jeunes

Responsables : Monique Robert, Séverine Termignon, Jérémy Tracq.

Membres : Tous les jeunes entre 15 et 25 ans inclus.

La commission a pour but de recueillir le souhait des jeunes sur d'éventuelles améliorations du village ou de leur quotidien. Leur avis est aussi attendu sur les projets de Bessans.

Patrimoine

Responsable : Jean Cimaz.

Membres : Régine Burlett, René Boniface, Magali Durand, Georges Personnaz, Lucien Vincendet, Valentin Vincendet.

La commission joue un rôle de conseil dans la gestion du patrimoine communal mobilier et immobilier. Elle propose des actions pour la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion du patrimoine.

Travaux du village

Responsable : Grégory Personnaz.

Le responsable veille à tous les petits travaux qui doivent être faits dans le village. Il est chargé de collecter les suggestions des habitants et de faire effectuer les travaux quand cela s'avère nécessaire.

QUI SONT-ELLES ?



LA COMMUNE - BESSANS

La commune est l'unité administrative la plus petite en France. Elle correspond au territoire d'une ville ou d'un village. Bessans est

l'une des 36 783 communes reconnues en France au 1^{er} mars 2008.

La commune est dirigée par un maire et des conseillers municipaux, élus au suffrage universel tous les six ans.

Ils sont plus ou moins nombreux suivant le nombre d'habitants.

A Bessans, il y a onze conseillers municipaux élus, pour une population de 347 personnes.

Compétences

Deux types de compétences sont dévolus aux communes.

Les compétences traditionnelles concernent :

- l'état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès) ;
- les fonctions électorales (organisation d'élections, listes électorales) ;
- l'action sociale (gestion des garderies, crèches, foyers) ;
- l'enseignement (gestion de la construction, de l'entretien et de l'équipement des écoles primaires) ;
- l'entretien de la voirie communale ;
- l'aménagement (logement social, zones d'activités, eau et assainissement) ;
- la protection de l'ordre public.

Au fil des années, les compétences se sont élargies à :

- l'urbanisme. Du fait de l'approbation du P.O.S., le maire délivre des permis de construire au nom de la commune ;
- l'économie. La commune peut mettre en place son propre régime d'aide, en accord avec le Conseil Régional. Elle peut aussi participer au financement des aides indirectes aux entreprises ;
- la santé. Les communes peuvent s'occuper de la résorption de l'insalubrité de l'habitat, de la lutte contre le SIDA, de la vaccination ;
- la culture avec les bibliothèques, les musées, etc...

Maire

Daniel PERSONNAZ - Élu en 2008



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise est un établissement public

de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet « d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Elle est administrée par un conseil communautaire. Les délégués de chaque commune sont élus par les conseils municipaux. Chaque commune élit 2 représentants titulaires et deux suppléants.

7 Communes

Bessans, Bonneval, Bramans, Lanslebourg Mont-Cenis, Lanslevillard, Sollières-Sardières, Termignon.

Compétences

Services et cadre de vie :

- Séniors ;
- Enfance et jeunesse ;
- Action sociale / Santé ;
- Déplacements ;
- Services à la personne ;
- Hébergement / Offres de logements.

Développement :

- Tourisme ;
- Agriculture ;
- Artisanat et commerce ;
- Événementiel.

Environnement :

- Eau et assainissement ;
- Randonnées / VTT ;
- Culture et patrimoine.

Superficie 555,70 km²

Population 2 700 habitants (Donnée 2006)

Densité 4,86 hab. / km² (Donnée 2006)

Président

Daniel JORCIN - Élu en 2008



LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

La Maurienne possède de longue date une forte tradition de coopération intercommunale, qui a d'abord pris la forme d'une association (loi 1901) : l'Association des Maires de Maurienne (AMM) fondée en 1972.

Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne est un syndicat mixte. Il se compose de collectivités de niveaux différents : 61 communes dont 3 groupements intercommunaux (communautés de communes regroupant 21 communes). Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) est administré par un Comité Syndical composé de 69 délégués titulaires.

Compétences

Le SPM détient des compétences obligatoires. Elles portent sur :

- la mission de développement économique du territoire ;
- le Programme d'Action et de Prévention des Inondations ;
- la coordination de procédures contractuelles avec de multiples partenaires : L'Europe, l'État, la Région Rhône Alpes, le Département de la Savoie.

Par ailleurs, les missions particulières du SPM qui s'inscrivent dans le cadre de compétences optionnelles sont :

- la gestion de l'abattoir de Maurienne : le SPM en est propriétaire depuis 1998 ;
- les transports scolaires : le SPM organise et gère les transports scolaires pour le compte du Département de la Savoie, sur les cantons de La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Modane et Lanslebourg ;
- l'appui technique auprès des communes pour la gestion des cours d'eau et le suivi du lit de l'Arc.

Président

Christian ROCHETTE - Élu en 2008 - UMP



LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général est l'institution couvrant l'échelle du département de la Savoie.

Chacun des 37 cantons du département est représenté par un Conseiller général, qui siège à l'Assemblée départementale.

Élus pour 6 ans au suffrage universel direct par les électeurs du canton qu'ils représentent, les conseillers généraux sont renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Compétences

Les compétences exercées par le Conseil général sont :

- l'action sociale (protection de l'enfance, insertion des personnes en difficulté, prévention sanitaire, aide aux personnes âgées et handicapées...);
- l'éducation (gestion matérielle des collèges);
- la culture (archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, musées et châteaux...);
- la voirie (gestion des routes départementales et des routes nationales d'intérêt local, des transports et transports scolaires par autocar);
- le développement local (aide aux communes et aux associations).

Canton de Lanslebourg - Mont-Cenis

Bessans, Bonneval sur Arc, Bramans, Lanslebourg Mont-Cenis, Lanslevillard, Sollières Sardières, Termignon.

Président

Hervé GAYMARD - UMP

Conseillère générale du canton de Lanslebourg - Mont-Cenis

Rozenn HARS - Éluë en 2004 - UMP
Vice-présidente déléguée (Vie sociale - Actions humanitaires)

Élections cantonales en mars 2011



L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Savoyards et Hauts Savoyards partagent dans certains domaines les mêmes intérêts que

leurs voisins. Les deux Conseils généraux ont choisi de travailler ensemble au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie sur des dossiers et des enjeux communs.

L'Assemblée des Pays de Savoie a adopté le principe de présidence alternée. Créée pour une durée illimitée, elle a son siège à l'Hôtel du Département de la Savoie à Chambéry.

L'Assemblée des Pays de Savoie est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 30 membres désignés par les conseils généraux de chaque département à raison de 15 représentants par département (respect de la représentation proportionnelle).

Le bureau, composé de 10 membres (5 par département), se réunit au moins une fois par trimestre. Il est renouvelé chaque année.

Compétences

L'Assemblée des Pays de Savoie exerce les compétences suivantes :

- Agriculture ;
- Conduire et/ou financer toutes les actions à caractère interdépartemental, quel que soit le domaine concerné ;
- Coopération ;
- Culture et patrimoine ;
- Enseignement supérieur ;
- Environnement ;
- Tourisme et grands événements ;
- Valorisation et promotion des produits agricoles.

Président

Christian MONTHEIL - Élu en 2008 - UMP



LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Rhône-Alpes est l'une des 22 régions françaises. Cette institution est composée de deux assemblées :

- le Conseil régional ;
- le Conseil Économique et Social Régional (CESR).

Le Conseil régional est animé par 157 conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage universel direct, dont 15 vice-présidents et 6 élus délégués, chacun responsable d'une politique précise.

Le CESR est composé de 116 membres issus du monde syndical, associatif ou économique. Il examine certains dossiers et délivre des avis.

Compétences

Les compétences principales de la Région concernent :

- les lycées et l'apprentissage. Elle finance la construction et l'entretien des établissements de son territoire, s'occupe du budget de fonctionnement et achète du matériel pédagogique ;
- la formation professionnelle. L'accès à un emploi durable et pour tous est l'objectif numéro un du Conseil régional ;
- les transports collectifs régionaux. Les trains et autocars sont financés par la Région qui aménage également les gares, propose des tarifs attractifs pour chacun et augmente les fréquences des voyages ;
- le développement économique et l'emploi. L'objectif de Rhône-Alpes est d'exploiter tous les gisements d'emplois possibles ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement rural.

Des actions dans d'autres domaines tels que l'aide internationale, la santé, le sport, la culture (DRAC) ou les énergies renouvelables.

Président

Jean-Jacques QUEYRANNE - Élu en 2010 - PS

Les Conseillers régionaux du Département de la Savoie

Noëlle AZNAR-MOLLIEX (PSEA), Sylvie COCHER (UDC-APP), Alexandra CUSEY (EEV), Xavier DULLIN (UDC-APP), Antoine FATIGA (Front de Gauche), Catherine HERBERTZ (EEV), Bernadette LACLAIS (PSEA), Yves PACCALET (EEV), Christian ROCHETTE (UDC-APP), Édouard SIMONIAN (PSEA), Jacques VASSIEUX (FN).



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est le nom de la chambre basse du Parlement français définie par la constitution de la V^e République, le Sénat en

constituant la chambre haute, elle siège au Palais Bourbon.

Les 577 députés de l'Assemblée nationale sont élus par le peuple pour cinq ans, sous réserve de dissolution, au scrutin majoritaire uninominal à deux tours dans des circonscriptions.

Issue d'une histoire riche en constitution et en systèmes institutionnels différents, elle est certainement l'organe législatif le plus important de la V^e république.

Compétences

Détentrice du pouvoir législatif, elle vote les lois et en propose, avec le Sénat.

Sessions Parlementaires

La vie de l'Assemblée nationale et du Parlement est organisée autour de sessions annuelles. Il y a trois types de sessions différentes :

- **Session ordinaire** : période fixée par la loi au cours de laquelle les députés se réunissent forcément chaque année entrecoupée de périodes de « vacances parlementaires » ;
- **Session extraordinaire** : le Parlement peut être convoqué par décret du Président de la République et à la demande du Premier ministre ou de la majorité des députés, pour 12 jours au plus ;
- **Réunions de plein droit** : le Parlement se réunit de plein droit après une dissolution ou pour entendre un message officiel lu par le Président de la République.

Président

Bernard ACCOYER - Élu en 2007 - UMP

Député de la Savoie - 3^e circonscription (à laquelle appartient Bessans)

Michel BOUVARD - Élu en 2007 - UMP



LE SÉNAT

Le Sénat constitue la chambre haute du Parlement français. Il détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il

siège au palais du Luxembourg, dans le VI^e arrondissement de Paris.

Les sénateurs sont les élus des élus, puisque désignés par le suffrage universel indirect, à savoir par les grands électeurs, qui ont eux-mêmes été élus au suffrage direct.

Le collège électoral comprend environ 150 000 personnes : 577 députés, 1 870 conseillers régionaux, 4 000 conseillers généraux, 142 000 délégués des conseils municipaux. Les élections sont organisées tous les trois ans et concernent la moitié des sièges à partir de 2011.

Compétences

Détenteur du pouvoir législatif, il vote les lois et en propose, avec l'Assemblée nationale.

Président du Sénat

Gérard Larcher (UMP) - Élu en 2008

Le rôle du président est de représenter le Sénat et de diriger les débats de cette assemblée. Il doit être consulté par le Président de la République lorsque ce dernier souhaite dissoudre l'Assemblée nationale ou exercer des pouvoirs exceptionnels. Le Président du Sénat assure l'intérim en cas de vacance de la Présidence de la République.

Sénateurs de la Savoie

Thierry REPENTIN - Élu en 2004 - PS

Jean-Pierre VIAL - Élu en 2004 - UMP

À chaque renouvellement partiel, c'est-à-dire tous les trois ans, le Sénat élit ou réélit son bureau et son président.

LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES



Le Parlement européen

Seule institution de l'Union européenne élue directement par les citoyens, le Parlement européen (PE) exerce trois pouvoirs : législatif, budgétaire et le contrôle politique des autres institutions européennes.

La Commission européenne

Politiquement indépendante, elle représente l'intérêt général de l'Union. Elle prépare et met en œuvre les décisions du Conseil et du Parlement.

La Banque centrale européenne (BCE)

Fondée en 1998, son siège est à Francfort. Elle gère la monnaie unique : l'euro. Elle met en œuvre la politique économique et monétaire de l'Union Européenne.

Le Conseil européen

Le Conseil européen est l'héritier des conférences au sommet réunissant les chefs d'État ou de gouvernement des États membres. Il permet une approche globale et assure la cohésion des activités communautaires.

La Cour de Justice des Communautés européennes

La Cour de Justice des Communautés européennes est l'institution juridictionnelle. Elle comprend la Cour de Justice, le Tribunal de Première Instance et le Tribunal de la fonction publique.

Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne est le principal centre de décision de l'UE. Les représentants des gouvernements en sont membres et établissent des compromis pour parvenir à des décisions. Chaque État membre est amené, selon un ordre de rotation préétabli, à présider le Conseil pour six mois.

La Cour des Comptes européenne

Instituée par le Traité de Bruxelles du 22 juillet 1975, entrée en fonction en octobre 1977, la Cour des Comptes européenne a été élevée au rang d'institution européenne, le 1^{er} novembre 1993, avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht.



QU'EST-CE QU'ON FAIT ?

AGRICULTURE

18 exploitations agricoles dont 13 professionnelles sont comptabilisées sur Bessans, lors du dernier recensement agricole en 2000 (contre 28 exploitations en 1988).

Les surfaces exploitées correspondantes sont de 1 351 hectares, superficie dite toujours en herbe.

Les exploitations bovins lait (183 vaches recensées) sont majoritaires, notamment grâce à l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) Beaufort.

Les activités pastorales liées aux alpages sont également une caractéristique de ces exploitations de montagne.

Contacts

Direction Départementale des Territoires (DDT, ex DDAF)

1 rue Cévennes - BP 1106

73011 CHAMBÉRY Cedex

☎ 04 79 71 73 73 Fax : 04 79 71 73 00

Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP, ex DSV)

321 chemin des Moulins

73000 CHAMBÉRY

☎ 04 79 33 15 18 Fax : 04 79 33 06 19

Chambre d'agriculture

40 impasse Terraillet

73190 SAINT BALDOPH

☎ 04 79 33 83 16 Fax : 04 79 85 17 88

Groupement Intercommunal de Développement Agricole (GIDA) de Haute-Maurienne

6 rue Napoléon

73480 LANSLEBOURG MONT-CENIS

☎ 04 79 05 93 88 Fax : 04 79 05 89 79

Mutualité Sociale Agricole (MSA) des Alpes du Nord

106 rue Juiverie

73016 CHAMBÉRY Cedex

☎ 0 810 73 74 38 Fax : 04 79 62 89 10

CHASSE

À Bessans, il existe 2 sociétés de chasse :

- A.C.H.M : Association des Chasseurs de Haute Montagne, créée en 1945 ;

- A.C.C.A : Association Communale de Chasse Agréée, créée en 1974.

Elles offrent aux adhérents la possibilité de s'adonner à un plaisir simple et vrai, offrant une forme douce d'aventure, des moments et des défis exaltants. Pratiquée avec mesure, c'est une activité qui respecte la nature.

Chasser, c'est être responsable de son environnement, et c'est aussi avoir réussi une formation appropriée pour l'arme utilisée.

Les associations sont régies par la loi Verdeille sur les Associations Communales de Chasse Agréées.

Pour être chasseur à Bessans, il existe un certain nombre de conditions à remplir, définies par les statuts des associations.

La période de chasse est fixée chaque année au niveau départemental. L'ouverture a lieu courant septembre et la clôture générale au mois de janvier suivant.

La gestion des bracelets, qui donnent le droit de chasser des animaux dont la nature est définie à l'avance, est réalisée au niveau local. L'attribution est faite régulièrement par tirage au sort.

Les jours de chasse autorisés sont également définis à l'avance par arrêté préfectoral. Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier, la chasse est interdite les mardis et vendredis, à l'exception des jours fériés.

Contacts

Christian CHARVAT - ☎ 06 99 62 67 76

Fédération des chasseurs de Savoie

Allée du Petit Bois

14, Parc de l'Étalope

BASSENS

73025 CHAMBÉRY Cedex

☎ 04 79 60 72 00 - Fax : 04 79 60 72 09

Office National de la Chasse et de la Faune sauvage

85 bis, avenue de Wagram - BP 236

75822 PARIS Cedex 17

☎ 01 4 15 17 17 - Fax : 01 47 63 79 13

PÊCHE

L'association de pêche de Bessans permet aux passionnés de pratiquer leur activité favorite. Pour s'adonner à cette activité, les participants doivent s'acquitter d'un droit de pêche.

Entre 35 et 50 sociétaires (propriétaires à Bessans) et 200 touristes pêchent sur une période fixée par la société d'une part, et la Fédération Française d'autre part.

L'association a son siège civil en mairie de Bessans. Le bureau est constitué d'un président, d'un trésorier, et d'un secrétaire. Ils sont entourés de plusieurs membres. 4 personnes sont chargées de la surveillance.

Règlementation

L'ouverture de la pêche est fixée en Assemblée Générale par la société. La fermeture est, elle, fixée au niveau national. Pour pêcher dans l'Arc, tout pêcheur doit être titulaire d'un permis et d'une carte de sociétaire (pour les propriétaires bessanais) ou un ticket touristique (pour les visiteurs).

Pour pêcher dans les lacs, les touristes ne prennent que le ticket.

Les sociétaires ont droit à quatre jours de pêche par semaine (samedi-dimanche-mercredi-jeudi).

Les touristes peuvent, eux, pêcher tous les jours de la semaine.

Les tickets se vendent à la journée, pour 3 jours, à la semaine, à la quinzaine, ou au mois.

Le nombre de prises est fixé à 6 par jour. Un règlement et un plan sont donnés à tous les pêcheurs lors de l'achat d'un droit de pêche.

En plus de la reproduction naturelle, la société déverse près d'une tonne de poisson durant la période d'ouverture.

La taille minimale d'un poisson doit être de 23 centimètres (Fario, Arc en ciel)

Les cartes de sociétaires sont vendues à l'office de tourisme.

Les tickets touristiques sont vendus à l'office de tourisme et « Au cœur des alpages ».

Des corvées sont organisées ponctuellement.

Président : Roger MELOT

☎ 04 79 05 04 38

AFFOUAGES

Les coupes de bois de chauffage en forêt sont effectuées en différents points du village, selon les principes ci-dessous.

Périodicité

Tous les deux ans, à l'automne.

Éligibilité

L'affouage est autorisé aux personnes qui passent l'hiver à Bessans.

Il est limité à un affouage par famille.

Les personnes ne bénéficiant pas de l'affouage peuvent prétendre au cubage effectué avec du bois mort ou abattu. Le paiement s'effectue au poids.

Modalités d'attribution

1- Les parcelles concernées par l'affouage sont déterminées par le garde forestier de l'Office National des Forêts (ONF).

2- Un affichage en mairie de Bessans invite les personnes intéressées à s'inscrire, avec une date limite à respecter. Le tarif est de 10 euros.

3- Un martelage et un marquage sont effectués sur les bois concernés. Ils comportent les numéros de lots, établis suivant le nombre de demandes.

4- Un tirage au sort des différents lots est effectué. Chaque personne intéressée se voit attribuer un lot.

Modalités d'exploitation

1- Les personnes ayant un lot ont deux ans pour exploiter les bois.

2- Des périodes sont prévues pendant lesquelles l'exploitation est autorisée (voir affichage en mairie).

3- Des jours d'exploitation sont programmés pour la coupe et l'abattage, et pour la descente des bois, afin de limiter les risques d'accidents.

Contact

Didier BOIS - Garde forestier de l'ONF

☎ 06 60 67 92 96

Mairie de Bessans

☎ 04 79 05 96 05

ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Sports et loisirs en hiver

- Ski de fond sur 80 kilomètres de pistes damées et tracées ;
- Stade de biathlon : lieu d'entraînement et de compétition des équipes nationales et étrangères, initiations et stages ouverts à tous ; Initiation au biathlon avec l'ESF et l'office de tourisme ; Tir au fusil laser ;
- Ski alpin avec 3 kilomètres de pistes et 2 remontées mécaniques (enneigement garanti sur l'ensemble du domaine), espace ludique enfants et débutants, piste de luges ;
- Ski de randonnée et cascade de glace ;
- Randonnée à pied ou en raquettes (15 kilomètres de sentiers balisés) ;
- Patin à glace sur une patinoire naturelle de 400 m² en plein centre du village ;
- Parcours d'orientation
- Descentes aux flambeaux ;
- Activités ponctuelles proposées par le service d'animation (nocturnes de ski de fond, ping-pong, squash de table, jeux de carte...).

Sports et loisirs en été

- Randonnées à travers le Parc National de la Vanoise, la vallée de Ribon et la vallée d'Avérole (150 km de sentiers)... ;
- Stade de biathlon : lieu d'entraînement et d'initiation au ski à roulettes et au roller ;
- Ski d'été sur glacier
- Escalade (quatre rochers d'escalade) ;
- Circuits VTT tout autour du village ;
- Baignade (plan d'eau aménagé et surveillé pendant l'été) ; Parcours d'orientation ;
- Sports collectifs : football, volley ;
- Tennis (2 courts), pétanque (terrain à côté de la salle de l'Albaron), parapente ;
- Pêche ;
- Canyoning
- Via Ferrata (notamment sur les Via Ferrata Pierre Blanc et Guy Favre) ; Via Cordata ;
- Activités ponctuelles proposées par le service d'animation (ping-pong, squash de table, tir à l'arc, jeux de carte...).

Renseignements à l'office de tourisme ou auprès des professionnels pour les activités accompagnées.

Autres activités

- Bibliothèque (lecture sur place et prêts)
- Cyber Bessans: accès Internet, utilisation de logiciels, télé-enseignement.

Pour les horaires, voir l'affichage en mairie



AMICALES - ASSOCIATIONS - CONFRÉRIES

AMICALE DES POMPIERS

Responsable : *Christophe LOMBARD*

☎ 06.07.10.62.86

Objet : Rassembler les pompiers volontaires actifs de Bessans et proposer des animations tels que des bals, journées portes ouvertes (avec les autres amicales de pompiers de Haute Maurienne).

AMICALE CYCLISTE DE HAUTE MAURIENNE

Coresponsables : *Pierre FARONI - Philippe GOYON*

☎ 06.85.25.95.69 – 04.79.05.94.08

Objet : Réunir les personnes faisant du vélo sur la Haute-Maurienne (VTT et route) et organiser des sorties sur des thèmes ou participer à de petites courses amicales.

AMICALE SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE BESSANS

Responsable : *Félix PERSONNAZ*

☎ 04 79 05 96 80

Objet : Unir les anciens combattants de toutes les guerres. La Section est affiliée à une Union Départementale puis Nationale. Elle rend hommage aux morts de toutes les guerres. Elle organise les manifestations au Monument aux Morts les 19 mars, 8 mai et 11 novembre.

AMICALE UNION BESSANAISE (UB)

Coresponsables : *Marie-France LEBOEUF / Yves PERSONNAZ / Paul TRACQ*

☎ 06 81 94 29 38 / 06 62 46 42 92 / 06 81 56 22 78

Mail : *marie-france.leboeuf@free.fr*

martine.termignon@wanadoo.fr

titus.ruine@orange.fr

Adresse : 34 rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret

Objet : Maintenir une solidarité entre les habitants de Bessans et ceux partis à l'extérieur : aide morale et matérielle. Réunions, sorties, soirées jeux et autres convivialités, repas... Conserver les liens et les racines avec notre village et ses coutumes, le faire connaître.

ASSOCIATION BESSANS JADIS ET AUJOURD'HUI (BJA)

Président : *Georges PERSONNAZ*

☎ 04 79 05 95 45 Mail :

contact@bessans-jadis.fr

Site web : *www.bessans-jadis.fr*

Objet : Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique, artistique et culturel de Bessans et faire participer tous les Bessanais et amis de Bessans.

ASSOCIATION CLUB DE L'ALBARON (CLUB DES JEUNES)

Président : *Vacant*

Objet : Organiser des animations sportives (tournois de foot) et culturelles (bal, kermesse, Téléthon,...).

ASSOCIATION DES AÎNÉS RURAUX - CLUB DES GENTIANES

Président : *Louis PAUTAS*

☎ 04 79 05 81 71

Objet : Créer, animer, développer des rencontres et des liens d'amitié entre ses membres. Organiser des voyages. Participer à l'animation de la vie communale et cantonale.

ASSOCIATION DES FAMILLES BESSANS-BONNEVAL

Présidente : *Marie PEPIN*

☎ 04 79 05 81 76

Mail : *pepin.bessans73@orange.fr*

Objet : Créer des liens entre les familles et les générations : contribution à la création de la halte-garderie, animations, création d'une section « danse » regroupant les enfants des deux villages...

ASSOCIATION DU HAMEAU DE LA GOULAZ

Président : *Claude VINCENDET*

Objet : œuvrer pour le bien-être des habitants, le respect du patrimoine du hameau. Organiser des activités culturelles, sportives et économiques en accord avec le site.

ASSOCIATION DU SOU DES ÉCOLES (ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES)

Présidente : *Véronique PERSONNAZ*

☎ 04 79 05 08 51

Mail : *veronique.personnaz@orange.fr*

Objet : Financer les projets para ou extra scolaires.

ASSOCIATION DU VILLARON

Président : *Victor BONIFACE*

Objet : Développer les liens entre les habitants du hameau du Villaron.

ASSOCIATION ÉTOILE SPORTIVE BESSANAISE : CLUB DES SPORTS

Président : *Jean-Hubert VASINA*

☎ 04 79 05 95 96

Mail : *clubsportsbessans@wanadoo.fr*

Objet : Assurer des activités autour des disciplines du ski alpin, du ski nordique, et de l'initiation au biathlon. Un club orienté vers la pratique des jeunes en compétition et le perfectionnement technique, affilié à la Fédération Française de Ski. Organiser des animations locales, été comme hiver.

ASSOCIATION LES AMIS DE LA VALLÉE D'AVÉROLE (LAVAL)

Présidente : *Régine BURLETT*

☎ 04 79 05 82 99

Objet : Sauvegarder le patrimoine culturel et les traditions de la vallée d'Avérole. Réalisations : restauration des oratoires, réhabilitation des chemins Vincendières - Avérole - la Mottuaz, rénovation de la chapelle Saint Pierre, rénovation de la cure.

ASSOCIATION LES DANSEURS DE L'ARC

Président : *Samuel JORCIN*

Vice-Président : *Valentin VINCENDET*

☎ 06 83 48 25 27 - 04 79 05 98 14

Mail : *serge.dalaison@free.fr*

Site web : *www.lesdanseursdelarc.com*

Objet : Pratiquer les danses anciennes : scottish, mazurka, polka, valse... Les danseurs animent des soirées ou des fêtes de village, en costume traditionnel, organisent des bals folks.

ASSOCIATION LES FOLLES DU FOUR

Présidente : *Karine ROUTIN*

☎ 06 71 77 20 19

Mail : *karine.routin@free.fr*

Objet : Fabriquer et cuire du pain à l'ancienne au four du Villaron, animations autour du four (visites...).

ASSOCIATION NOTRE HÉRITAGE, COSTUMES ET NOËLS BESSANNAIS

Présidente : *Geneviève BISON*

☎ 06 70 60 71 69

Mail : *genevieve.bison@orange.fr*

Objet : Conserver et fabriquer dans le pur style traditionnel des costumes de Bessans : femmes, enfants, hommes. Exposer les dits costumes. Pour les noëls de Bessans, prêter et fabriquer les costumes et tissus.

ASSOCIATION MAISON DE LA MAURIENNE

Co-présidents : *Marie-France LEBOEUF / Yves PERSONNAZ / Paul TRACQ*

Adresse : 34 rue Pierre Brossolette 92300 Levallois-Perret

Objet : Maintenir et développer des liens d'amitié et de solidarité entre les Mauriennais domiciliés en région parisienne et ceux demeurés au pays. Représentation à Levallois de la région Mauriennaise sous ses aspects les plus divers, tels que le tourisme, la culture, l'industrie, l'artisanat, les coutumes, les traditions. Être une vitrine des villages et stations de Maurienne.

ASSOCIATION PÉTANQUE DE HAUTE-MAURIENNE

Président : *Roger MELOT*

☎ 04 79 05 04 38

Objet : Rassembler les boulistes.

Animations régulières : concours primés, rencontres amicales.

CONFRÉRIE CORPS DE DIEU

Procureur : *Lucien VINCENDET*

CONFRÉRIE SAINT ANTOINE

Procureur : *René BONIFACE*

CONFRÉRIE SAINT JEAN-BAPTISTE

Procureur : *Jérémy TRACQ*

☎ 06 88 46 27 78

Mail : *jeremy.tracq@orange.fr*

Objet : œuvrer pour le patrimoine local, principalement pour la sauvegarde de la chapelle Saint Jean-Baptiste. La confrérie Saint Jean-Baptiste est constituée de jeunes garçons célibataires du village, auxquels viennent s'ajouter les filles du village, l'année de leurs 20 ans. La confrérie Saint Jean-Baptiste est principalement à l'honneur le jour de l'Assomption (15 août).

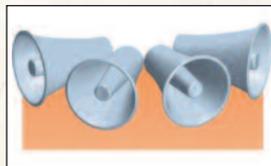
AU CAS OÙ...

SIRÈNES - CODES ET SIGNAUX D'ALERTES

Les sirènes servent à avertir d'une situation d'urgence, d'un danger immédiat, à mobiliser des corps d'intervention locaux.

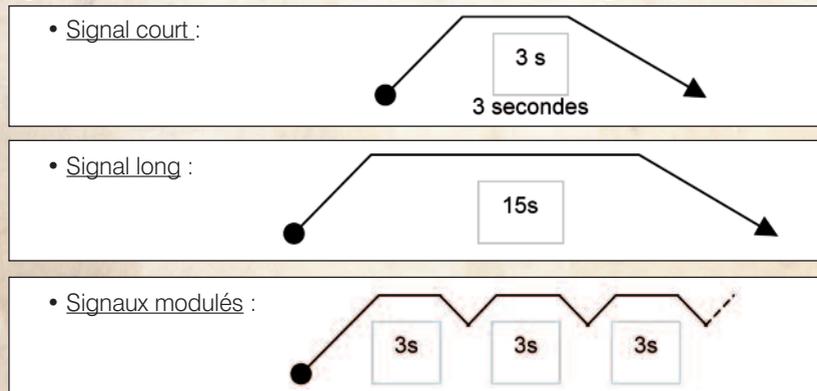
Nous détaillons ici les principaux cas que nous rencontrons à Bessans.

Plus d'infos sur : www.interieur.gouv.fr > Sécurité civile > Gestion des risques.



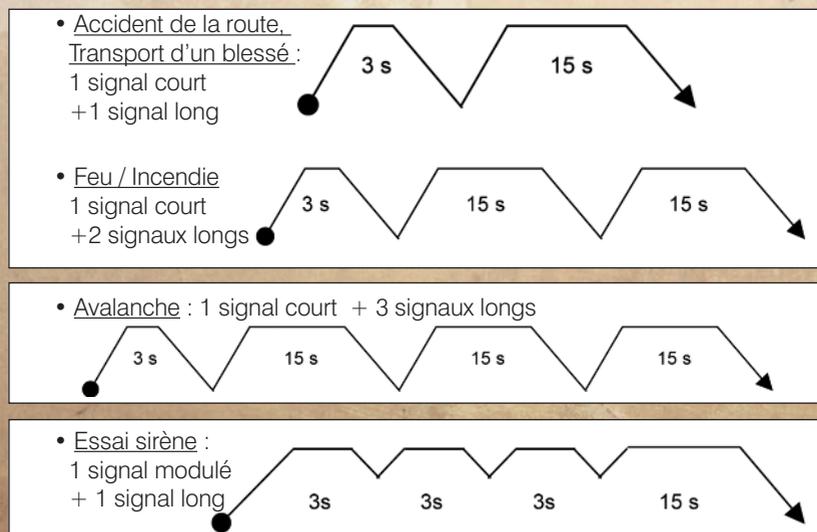
Types de signaux

Un signal d'alerte est composé d'une séquence variable de signaux parmi :



Signal

Un signal d'alerte est composé d'une séquence variable de signaux parmi :



LES PREMIERS SECOURS

Quelle que soit la situation d'urgence, il importe d'apprécier correctement la situation et de réaliser les gestes de premiers secours de manière appropriée.



1. Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées

Évaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...).

N'approchez le lieu de l'accident que si cela ne présente aucun risque pour vous. Dans la mesure du possible, assurez la sécurité des victimes et des autres personnes.

Si la situation est dangereuse et si vous ne pouvez agir sans prendre de risque, alertez les services d'urgence. Établissez un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours.



2. Appréciez l'état de la victime

Présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire. Le pronostic vital est souvent en jeu en cas d'altération de la conscience ou de la respiration.



3. Demandez de l'aide (action fondamentale)

Si vous avez besoin d'aide, alertez les services d'urgence :

- **Le 18** : les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.
- **Le 15** : le Samu pour tout problème urgent de santé, c'est un secours médicalisé.
- **Le 17** : la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.
- **Le 112** : numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, recommandé aux étrangers circulant en France et aux Français circulant à l'étranger.
- **Le 115** : le Samu social pour toute personne qui présente une détresse sociale comme les personnes sans domicile ou sans abri et exposées aux intempéries.

Vous devez pouvoir fournir aux services d'urgence :

- le numéro de téléphone ou de la borne d'où vous appelez ;
- si nécessaire, votre nom ;
- la nature du problème (maladie ou accident) ;
- les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...) ;
- la localisation précise de l'événement ;
- le nombre de personnes concernées ;
- l'état de chaque victime ;
- les premières mesures prises.

Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin.

4. Effectuez les gestes de premiers secours

Dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.

L'INCONSCIENCE

La victime ne parle pas, ne réagit pas et respire. Que faites-vous ?

Si la victime est inconsciente, et si sa poitrine se soulève régulièrement, il faut libérer les voies aériennes et la placer en position latérale de sécurité.

Les étapes de l'intervention



Vérifiez que la victime ne réagit pas.



Libérez les voies aériennes.



Vérifiez que la victime respire.



Tournez la victime sur le côté en position latérale de sécurité.



Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ; allez chercher de l'aide si vous êtes seul.



Vérifiez régulièrement la respiration de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

L'ÉTOUFFEMENT

Une personne s'étouffe et ne répond pas. Que faites-vous ?

Chez les adultes, l'étouffement survient généralement au cours d'un repas, en présence d'autres personnes. Dans tous les cas, il faut agir vite !

Les étapes de l'intervention



La victime ne peut pas répondre (elle secoue éventuellement la tête), mais est consciente.



La victime ne peut ni parler, ni respirer, ni tousser. Elle peut émettre des sifflements ou tenter de tousser sans émettre de bruit.



Donnez un maximum de 5 claques dans le dos de la victime. Après chaque claque, vérifiez si tout rentre dans l'ordre.



Si les claques dans le dos n'ont pas d'effet, effectuez un maximum de 5 compressions abdominales.



Si le problème n'est toujours pas résolu, alternez 5 claques dans le dos et 5 compressions abdominales.



Si la victime perd connaissance, posez-la au sol et alertez immédiatement les secours, puis entreprenez une réanimation cardio-pulmonaire en commençant par effectuer 30 compressions thoraciques.



Poursuivez la réanimation jusqu'à ce que les secours arrivent ou que la victime reprenne une respiration normale.

LE SAIGNEMENT

Une personne saigne abondamment. Que faites-vous ?

Lorsque le sang gicle ou coule de façon continue de la plaie, une pression doit être exercée directement sur celle-ci afin d'arrêter le saignement.

Les étapes de l'intervention



Évitez, si possible, tout contact avec le sang de la victime ; demandez-lui de comprimer elle-même sa blessure.



Sinon, exercez une pression directement sur la plaie avec vos mains protégées (gants jetables, sac plastique ou linge).



Allongez la victime en position horizontale.



Demandez à une personne présente d'alerter les secours ou faites-le vous-même si vous êtes seul.



Si la plaie continue de saigner, comprimez-la encore plus fermement.



Poursuivez la compression sur la plaie jusqu'à l'arrivée des secours.



Si vous devez vous libérer (par exemple pour aller donner l'alerte), appliquez un tampon relais pour remplacer votre compression manuelle.

Lavez-vous les mains après avoir effectué ces premiers secours.

L'ARRÊT CARDIAQUE

La victime ne respire pas. Que faites-vous ?

Si la victime est inconsciente et ne respire pas normalement, des compressions thoraciques et des insufflations doivent être pratiquées.

Les étapes de l'intervention



Vérifiez que la victime ne réagit pas et ne respire pas normalement



Demandez à quelqu'un de prévenir les secours d'urgence (le 15 ou le 18) et d'apporter immédiatement un défibrillateur automatisé externe(s'il est disponible). Faites tout cela vous-même si vous êtes seul.



Commencez par effectuer 30 compressions thoraciques.



Pratiquez ensuite 2 insufflations.



Alternez 30 compressions thoraciques et 2 insufflations.



Continuez la réanimation jusqu'à ce que les secours d'urgence arrivent et poursuivent la réanimation, ou que la victime reprenne une respiration normale.

Il est fortement conseillé à toutes les personnes qui en ont la possibilité de s'initier à l'utilisation du défibrillateur. Le corps des pompiers de Bessans en possède un. Lors de la saison d'hiver, il en existe deux sur le domaine skiable.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

GESTION DES DÉCHETS

Pour recycler, il faut trier !



SIRTOMM

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne, à qui la compétence « ordures ménagères » a été transférée par la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise.

Décharge de Plan Fénette

Lieu de dépôt des gravats inertes uniquement.

Décharge des Charmasses

Lieu de dépôt des déchets verts (branchages, herbes...) et de la ferraille.

Déchèterie de Haute-Maurienne

Située à Lanslebourg.

Jours et horaires d'ouverture variables selon la saison.

Fermeture : les dimanches, lundis et jours fériés.

☎ 06 33 87 16 76

Collecte des encombrants (tout ce qui n'entre pas dans le coffre d'une voiture)

De mai à fin octobre. Chaque mercredi.

Demande à faire au secrétariat de mairie avant le mardi soir.

SIRTOM Maurienne

82, avenue de la Riondaz
73870 St Julien Montdenis

☎ 04 79 59 92 28 - Fax 04 79 83 26 48

Mail : contact@sirtom-maurienne.com



VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

ÉTAT CIVIL

Carte d'identité

S'adresser à la mairie du domicile. Fournir 2 photos identiques récentes, 1 justificatif de domicile récent, l'ancienne carte d'identité.

Remarque : Gratuite. D'autres pièces peuvent être nécessaires en fonction de la situation.

Passeport

S'adresser à la mairie de Modane.

Déclaration de naissance

À effectuer dans les 3 jours suivant la naissance dans la mairie du lieu de naissance.

Copie d'acte de naissance, de mariage ou de décès

S'adresser à la mairie du lieu de naissance, la mairie du lieu de mariage, la mairie du lieu de décès.

Reconnaissance d'un enfant

La reconnaissance est possible dans une mairie avant ou après la naissance.

Extrait d'acte de naissance pour les Français nés à l'étranger

Ministère des Relations Extérieures
Service Central d'État Civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 NANTES Cedex 09

La démarche peut être effectuée par Internet.

MARIAGE

Il se célèbre à la Mairie du domicile ou de résidence de l'un des futurs époux.

Publication de mariage

À la mairie du domicile d'un des 2 époux au moins 2 mois avant le mariage. Extrait d'acte de naissance des futurs époux datés de moins de 3 mois. D'autres pièces peuvent être nécessaires en fonction de la situation.

Extrait d'acte de mariage

À la mairie du lieu de mariage. Fournir le livret de famille. Indiquer date de mariage, noms et prénoms des mariés, nom et

prénoms usuels des parents.

Remarque : Gratuit en mairie ou par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Certificat de concubinage

À la mairie du domicile. Fournir le livret de famille (s'il y a des enfants), carte d'identité des déclarants, justificatifs de domicile.

Remarque : Présence de deux témoins munis de leur pièce d'identité (facultative).

Duplicata de livret de famille

À la mairie du lieu de mariage ou du domicile. Fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Remarque : Gratuit

DÉCÈS

Déclaration de décès

À effectuer dans les 24h. S'adresser à la mairie du lieu de décès.

Extrait d'acte de décès

À la mairie du lieu de décès ou par courrier. Fournir le livret de famille. Indiquer le nom, le prénom du défunt et la date du décès, nom et prénoms usuels des parents.

Remarque : Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si demande par courrier.

Certificat d'hérédité

Suivant la somme :

- à la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt ou d'un héritier
- chez le notaire

RECENSEMENT MILITAIRE

Le jeune doit s'adresser à sa mairie de domicile dans les 3 mois suivant ses 16 ans.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

La sortie de territoire de l'enfant doit être signée par un élu. En conséquence un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour la délivrance de ce document. Vous munir de la pièce d'identité en cours de validité du mineur, du livret de famille et du jugement de divorce si divorce il y a.



CARTE D'ÉLECTEUR (INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE)

À la mairie du domicile. Fournir la carte d'identité, un justificatif de domicile.

Remarque : La clôture des listes se fait le 31 décembre pour les élections de l'année suivante.

DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL DE : CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ, PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE

Pour une perte : s'adresser en mairie.
Pour un vol : s'adresser à la gendarmerie. Fournir une pièce justificative de l'identité du déclarant.

DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL DE CARTE GRISE

À la sous-préfecture. Document à disposition en mairie.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE, DÉCLARATION DE TRAVAUX, CERTIFICAT D'URBANISME

Dossier à établir en 4 exemplaires. Renseignements : A la mairie du domicile.

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Demande à effectuer auprès de :

- Casier Judiciaire National, 107, rue de Landreau - 44079- Nantes Cedex ou www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20.
- Joindre une photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse si demande par courrier.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

À la mairie du domicile, signature de l'intéressé(e) à faire à la mairie devant l'employé(e).

PROCURATION POUR LES ÉLECTIONS

Demande à effectuer auprès de la gendarmerie. La procuration est reçue à la mairie d'inscription. La personne ayant procuration doit le signaler au bureau de vote le jour de l'élection.

QUAND PEUT-ON SE DÉBARRASSER D'UN DOCUMENT ?

Quoi ?	Pourquoi ?	Délai
ASSURANCE		
Avis d'échéance et justificatif d'assurance vie		5 ans
Contrats d'assurance habitation et auto	Votre responsabilité peut être recherchée pendant dix ans. Vous devez donc conserver les contrats qui la couvrent pendant au moins aussi longtemps.	10 ans
Contrats d'assurance-décès et d'assurance-vie	L'important, c'est que les personnes bénéficiaires du contrat en retrouvent la trace.	A vie
Cotisations d'assurance-vie	Si vous bénéficiez d'un crédit d'impôt lié au versement d'une prime d'assurance-vie	5 ans
Dossier de sinistre	Courriers et versements doivent être conservés dix ans après la fin de l'indemnisation... mais plus longtemps si des séquelles (médicales) sont à craindre.	10 ans À vie
Quittance des primes d'assurance	Votre assureur n'a que deux ans pour les contester.	2 à 5 ans
Résiliation contrat assurance	Conservez le double du courrier et l'avis de réception.	2 ans
BANQUE		
Bordereau versement	La seule preuve de remise d'espèces.	10 ans
Chèque	Il est imprudent de laisser ainsi traîner un chèque.	1 an
Chéquiers (talons)	La banque ne les garde que 10 ans. Talons de chèques et relevés bancaires doivent être gardés 10 ans, délai pour faire rectifier une erreur. 30 ans pour servir de commencement de preuve. Exemple, si vous avez prêté de l'argent par chèque à un membre de votre famille, sans établir de reconnaissance de dette.	30 ans
Justificatifs paiement intérêts d'emprunts		5 ans
Prêt à la consommation	Il doit être conservé de 2 à 10 ans à règlement de dernière échéance.	2 ans
Prêt immobilier	Contrats et justificatifs de remboursements de crédits immobiliers (à l'ultime échéance).	10 ans
Relevé de compte bancaire	Surtout, n'oubliez pas de les vérifier avant classement. Talons de chèques et relevés bancaires doivent être gardés 10 ans, délai pour faire rectifier une erreur sur votre compte. Voire 30 ans pour servir de commencement de preuve. Ex : prêt d'argent par chèque sans établir de reconnaissance de dette.	10 ans
Relevé de CCP		2 ans
Talons de chèquiers	Voir chèquiers	30 ans
Talons de mandats et virements		2 ans
Valeurs mobilières	Délai pour réclamer coupons, intérêts et dividendes... Gardez les avis d'opéré pendant la détention des titres.	5 ans

FAMILLE		
Contrat de mariage	Le notaire peut délivrer une copie. Il définit les avantages réciproques que s'attribuent les époux.	À vie ou jusqu'à dissolution
Donations	Des preuves à conserver pour éviter les litiges lors de l'ouverture de la succession...ou face au fisc !	À vie
Jugement de divorce	Il peut être exigé à tout moment par différentes administrations.	À vie
Livret de famille	En cas de divorce, en demander une copie. Il prouve les liens de parenté, sert à établir les documents d'état civil et à renouveler les papiers d'identité	À vie
Pension alimentaire	Justificatifs de paiement. Pièces justificatives de droits à pension alimentaire	5 ans 30 ans
Reconnaissance de dette	Ce délai court après la fin du remboursement.	30 ans
Rentes viagères	Justificatifs de paiement. Pièces justificatives de droits à rente viagère	5 ans 30 ans
Testament		À vie

IMPÔTS et TAXES		
Avertissement du percepteur		5 ans
Déductions fiscales	Conservez les justificatifs.	3 ans
Déclarations de revenus	En cas de reprise consécutive à une erreur de l'administration ou de redressement, après une réclamation au fisc.	6 ans
Impôts locaux (avertissement)	Le délai de reprise de l'administration expire le 31 décembre de l'année qui suit.	2 ans
Impôt sur le revenu (justificatif)	Vous devez garder, pendant 4 ans au moins, le double de votre déclaration de revenus ainsi que tous les justificatifs. Délai durant lequel l'administration peut rectifier une erreur d'imposition. Attention, ce délai peut être parfois étendu de 1 à 10 ans, par exemple si les services fiscaux relèvent une omission de déclaration de votre part.	4-10 ans
Impôt sur la fortune	En cas d'absence de déclaration, délai porté à dix ans !	3 ans
Preuve du paiement des impôts	Plus longtemps donc que les justificatifs de revenus.	4 ans
Redevance télévision	On l'oublie, la redevance est une taxe fiscale...	3 ans

LOGEMENT		
Actes de propriété / Titre de propriété	Au moins aussi longtemps que vous ne revendez pas...	À vie
Baux de location	Après le départ	5 ans
Charges de copropriété	Même délai pour les correspondances avec le syndic.	10 ans
Contrat de location	Délai pour contester loyers et charges (quittance et état des lieux).	5 ans
Construction	Tout document la concernant	10 ans

Engagement de location		Toute la durée de la location
État des lieux		Remboursement dépôt garantie
Factures d'eau	Pour faire face à une réclamation.	2 ans
Factures de téléphone	3 ans pour le FISC.	1 à 3 ans
Factures de travaux	C'est le même délai qu'en matière de garantie décennale.	10 ans
Factures constructeurs, entrepreneurs	Gros travaux	30 ans
Factures EDF/GDF	Elles servent de preuve en cas de rectification ou de réclamation.	5 ans
Testament		À vie
Procès-verbaux ass. générales.		10 ans
Quittance fermage		5 ans
Quittances de loyer et charges	Conservez les 5 ans après avoir quitté un appartement loué.	5 ans
Règlement de copropriété	Même durée pour les comptes rendus d'assemblée générale.	À vie
Relevé de charges		5 ans
Relevés charges de copropriété		10 ans

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES / HONORAIRES		
Agent immobilier	Leurs honoraires sont libres : soyez précis dans l'acte.	10 ans
Architecte (honoraires)		30 ans
Avocat	Salaires et frais, (affaire terminée). Salaires et frais, (affaire non terminée). Honoraires de consultation et de plaidoirie.	2 ans 5 ans 30 ans
Facture des prestations de services	En cas de contestation d'une prestation réalisée par un commerçant. En cas de contestation d'une prestation réalisée par un artisan.	10 ans 30 ans
Honoraires des professeurs	Pour les leçons particulières payables mensuellement Pour les leçons particulières payables par trimestre ou par an	6 mois 5 ans
Huissier	Délai d'un an si vous êtes client de l'huissier. Si vous êtes poursuivi par lui, ne laissez pas filer le temps !	1 an
Notaire	Frais pour un acte relatif à un décès, le délai part du décès. Actes notariés	5 ans À vie

SANTÉ		
Accident du travail	Tout document le concernant	À vie
Bordereau de Sécurité Sociale	Ce délai s'applique à la Sécurité Sociale en cas de reprise de trop perçu.	2 ans
Carnet de santé des enfants		jusqu'à la majorité
Carnet de vaccination		À vie
Carte de groupe sanguin		À vie
Certificats médicaux	Radiographies, analyses, carnets de santé, etc. seront utilement consultés, en cas de récurrence de l'affection.	À vie
Examens médicaux	Aussi longtemps que nécessaire	À vie
Frais de séjour	Hôpital Clinique privée Pour un établissement public doté d'un comptable public	30 ans 10 ans 4 ans
Justificatifs de paiement des frais et honoraires		2 ans
Ordonnances	À conserver au moins jusqu'à la fin du traitement. Une action en responsabilité (paiement des honoraires contre un médecin n'est, en revanche, prescrite qu'au bout de trente ans.)	2 ans

VIE PROFESSIONNELLE		
Accident du travail	Tout document le concernant	À vie
Allocations chômage	Les Assedic peuvent réclamer un trop perçu sur cinq ans.	À vie
Avis de paiement de retraite	En cas de contestation ou de révision de la pension, qui peut entraîner le rappel des montants impayés.	5 ans
Bulletins de salaire	Pour votre retraite, vous devrez justifier vos revenus. Ils attestent du versement des cotisations sociales de la retraite	À vie
Contrat/Certificat de travail	Dans l'éventualité d'une maladie professionnelle reconnue tardivement	À vie
Justificatifs de paiement des cotisations de Sécurité sociale et de retraites	Pour les artisans et commerçants	3-5 ans
Relevés de points des caisses de retraites	Pour le calcul de votre retraite, classez méthodiquement tout ce qui a trait à l'activité professionnelle.	30 ans
Retraite	Tous les papiers la concernant	À vie
Titres de pension	Pour la pension de réversion du conjoint survivant.	2 ans

VIE SCOLAIRE		
Diplôme		À vie
Dossier scolaire		Pendant la durée des études

VÉHICULE		
Contraventions	La prescription des poursuites est d'une année, mais celle des peines ne s'éteint qu'au bout de deux années.	2 ans
Facture d'achat automobile	De toute façon, aussi longtemps que dure la garantie.	2 ans
Facture de réparation automobile	Ce délai démarre à partir de la revente (vices cachés).	30 ans

DIVERS		
Bon de garantie		Aussi longtemps que les objets
Devis		Jusqu'à la facture
Factures	Appareils électroménagers. Appareils photos, montres. Factures de transporteur, de ramonage Objets de valeur Travaux ou réparation par un artisan Travaux ou réparation par un commerçant	2 ans 1 an 1 an À vie 30 ans 10 ans
Justifications des salaires (employés de maison...)	Doubles émargés par eux	5 ans
Justif cotis. Assedic		5 ans
Livret militaire		À vie
Notes d'hôtels, Restau. traiteurs	Sauf frais réels	6 mois

POUR LES SOCIÉTÉS		
Documents et pièces comptables	Livres et registres comptables	10 ans
	Pièces justificatives	10 ans
	Factures	10 ans
	Huissier	1 an
	Devis	Jusqu'à la facture
Documents relatifs au personnel	Livre de paie	5 ans
	Registre du personnel	5 ans
	Bulletins de salaires, reçus pour solde de tout compte	5 ans
	Documents relatifs aux charges sociales	5 ans
	Documents relatifs aux vérifications et aux contrôles au titre de l'hygiène et de la sécurité	3 ans
	Statuts de la société	30 ans
	Pièces modificatives de statut	30 ans
	Registre des mouvements de titres	30 ans

URGENCES

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Appel d'urgence européen	112 (Portable)
Allô Enfance Maltraitée	0 800 05 41 41 (ou 119)
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25 (Marseille)
Croix Rouge Écoute	0 800 858 858
Drogues Info Service	0 800 23 13 13
Fil Santé Jeunes	0 800 235 236
Gendarmerie	Lanslebourg – 04 79 05 90 17
Pharmacie	Lanslebourg – 04 79 05 91 97
Secours en Montagne - PGHM	04 79 05 18 04
Sida Info Service	0 800 840 800
SOS Amitié	0 820 066 066
SOS Drogues, alcool, tabac	113
SOS Femmes Battue	39 19
SOS Médecins	0 803 067 000
SOS Viols	0 800 05 95 95

BESSANS - SERVICES

Bibliothèque	Voir en Mairie – Panneau Affichage
Cyber Bessans	04 79 05 48 97
Déchetterie / Ordures ménagères	04 79 59 92 28 ou 06 33 87 16 67
Mairie de Bessans	04 79 05 96 05
Office de Tourisme	04 79 05 96 52
La Poste	04 79 05 94 57
Préfecture de Savoie	Chambéry - 04 79 75 50 00
Sous Préfecture de Savoie	St Jean-de-Maurienne - 04 79 64 07 00
Refuge pour animaux	Saint-Jean-de-Maurienne - 04 79 83 24 39
Trésor Public	04 79 05 91 82
« Allô service public »	informations administratives - 39 39

Pour Les Internautes : www.savoie.pref.gouv.fr
www.service-public.fr

BANQUE - PERTE DE CARTES ET CHÉQUIER

Chéquiers perdus ou volés	08 36 68 32 08
Cartes de crédit perdues ou volées :	
..... Cartes bleue / Visa	: 08 92 70 57 05
..... Diner's Club	: 01 47 62 75 75
..... Eurocard	: 01 45 67 53 53
..... Premier	: 01 42 77 45 45

CULTE

Culte Catholique – Presbytère	04 79 05 92 33
Crematorium	Chambéry - 04 79 60 50 71
Pompes funèbres	Modane – La Vanoise - 04 79 05 04 08
	Modane – Vial - 04 79 83 21 77

DÉPANNAGES

EDF - Bessans - Sécurité dépannage	04 79 05 96 05
Eau - Bessans - Urgence	04 79 05 96 05
Garage Renault	Lanslebourg - 04 79 05 94 33
Garage du Mont Froid	Bramans - 04 79 20 53 67

EMPLOI

Mission Locale	Saint-Jean-de-Maurienne - 04 79 64 41 02
Pôle Emploi (ANPE – ASSEDIC)	Saint-Jean-de-Maurienne - 39 49

MÉTÉO

Météorologie Nationale	08 36 68 02 + N° de votre département
Météorologie Neige	08 92 68 10 20

SANTÉ

Ambulances :	
• N° Vert	0 800 560 607
• Haute Maurienne Ambulance	04 79 20 51 57
• Vanoise Ambulance	04 79 05 00 40
Croix Rouge Modane - 32 km	04 79 05 05 64
Médecins :	
• Lanslevillard - 8 km	04 79 05 91 96 (permanences à Bessans le vendredi)
• Lanslebourg - 12 km	04 79 05 91 73 (permanences à Bessans occasionnelles)
PMI	Saint-Jean-de-Maurienne – 04 79 64 45 31
ADMR	06 20 56 06 10
Foyer Logement : Modane - 32 km	04 79 05 22 33
Hôpital : Modane - 32 km	04 79 05 22 33
Hôpital : St Jean de Maurienne - 54 km	04 79 20 60 20
Infirmières	Lanslebourg - 06 76 29 37 20
Kinésithérapeute	Termignon - 04 79 20 35 30
MSA	04 79 83 24 44
• Termignon	04 79 20 35 20
• Modane	04 79 05 49 37
Pédicure – Podologue	04 79 05 34 74
Pharmacie	Lanslebourg - 04 79 05 91 97
C.P.A.M – St Jean de Maurienne	36 46
Pour Les Internautes	www.croix-rouge.fr/Je-me-forme
	www.desgestesquisauvent.org

TÉLÉPHONIE

Agence France Telecom	10 14
Communication par opérateur	31 23
Horloge parlante	36 69
Numéro du dernier appelant	31 31
Secret d'appel	36 51 + N° tel (#31# depuis un portable)

TRANSPORTS

Location Automobile :

Le Freney	04 79 05 09 19
-----------------	----------------

St Jean :

• Alpetaz	04 79 64 13 88
• Autoloc	04 79 83 20 74
• Avis	04 79 59 82 48
• Renault	04 79 64 12 33
• Rent	04 79 59 82 48

SNCF - Gare de MODANE 32 km :

• Horaires, information, train/ligne	08 36 67 68 69
• Information, vente	08 36 35 35 35

Taxi :

• Sollières :	04 79 20 51 57
• Termignon :	04 79 20 50 15
• Val Cenis Lanslebourg :	04 79 05 92 62
• Val Cenis Lanslevillard :	04 79 05 40 79

Transavoie :	04 79 05 01 32
--------------------	----------------

Trans-Alpes :	04 79 64 02 55
---------------------	----------------

VÉTÉRINAIRES

Lanslebourg	04 79 05 88 19
Termignon	04 79 20 51 20

DIS NOUS QUI ?

ANNÉE 2008

Naissances

09.01 : Noah, fils de Vanessa ROCCHETTI et Yoan NEYROUD
16.01 : Gabin, fils d'Audrey et Éric MIDALI
21.01 : Zacharie, fils d'Isabelle PERSONNAZ et Jean-Hubert VASINA
04.02 : Adrien, fils de Bénédicte et Antoine TRACQ
14.03 : Thomas, fils de Céline MORA et Loïc BURLETT
14.05 : Noémie, fille d'Emmanuelle CLAPPIER et Jean SOULIER
14.05 : Joseph, fils d'Elsa PERSONNAZ et Jocelyn CALI
22.06 : Simon, fils de Delphine RIVET et Patrice VINCENDET
18.07 : Esther, fille de Maud et Fabrice RUELLE
22.07 : Alice, fille de Sarah CORTIN-MARTEZ et Gaël PERSONNAZ
01.08 : Alexis, fils de Nathalie DAMBAX et de Bernard PAUTAS
14.08 : Louise, fille d'Emmanuelle et Mathieu PERSONNAZ
26.09 : Victor, fils de Céline WALCH et Alain BONIFACE
14.11 : Anaëlle, fille de Karine LE FOLL et Christian CHARVAT
23.12 : Thimoté, fils de Fanni et Nicolas MAGNY
27.12 : Émilie, fille d'Agnès et Matthieu PERSONNAZ

Mariages

21.06 : Gwenaëlle DOYEN et Jean-Louis VINCENDET
06.09 : Adeline MELOT et Guillaume CHAVANNE
20.09 : Joëlle BICHUE et Kaled BENTAYEB

Décès

29.01 : Andrée BERNIER - 75 ans
28.02 : Gillès LAISSUS - 45 ans
05.04 : Anne CLAPPIER - 43 ans
10.04 : Aline LUBOZ née FAVRE - 93 ans
03.05 : Marie-France DALLEMAGNE - 60 ans
27.05 : Adeline FAVRE née LUBOZ - 88 ans
20.06 : Solange PARROUR - 92 ans
21.06 : Rosa VINCENDET née BONIFACE - 77 ans
19.07 : Arsène VIELCANET - 78 ans
26.10 : Marie BARRASSET née GROSSET - 83 ans



ANNÉE 2009

Naissances

24.01 : Luu ly, fille de Ty Phuong Din et Jean Marc SARRET
 26.01 : Manon, fille de Nadine BOVAGNET et Eric PARROUR
 13.03 : Calixte, fils de Stéphanie et Jean-Baptiste VINCENDET
 13.03 : Antoine, fils de Séverine et Stéphane COLIN
 29.04 : Sörene, fils de Patricia et Stéphane DURIG
 04.06 : Gabriel, fils de Séverine et Patrice FINIELS
 27.06 : Kiara, fille de Lydie et Sébastien ARNOLFO
 02.07 : Alexandre, fils de Marie et Stéphane CLAPPIER
 18.07 : Jules, fils d'Audrey et Roger BONIFACE
 13.09 : Lise, fille de Virginie BEAUJEAN et Julien BISON
 03.10 : Charly, fils de Cécile TISSOT DUPONT et Jean Philippe CLAPPIER
 04.10 : Sasha, fils de Maéva BERANGER et Chaffrey MORIN
 21.10 : Noé, fils de Laetitia BARTOLI et Grégory LUBOZ
 23.10 : Anais, fille de Marylène et Yann PARROUR
 12.11 : Elsa, fille de Monique DAME et Gilles BONIFACE
 23.11 : Lison, fille de Agnès CIMAZ et Jacques DAME
 27.12 : Michka, fils de Marion et Renaud PERSONNAZ
 31.12 : Loreena, fille d'Emilie et Sylvain DUISIT

Mariages

13.06 : Virginie BERNARD et Cédric ROCHE
 22.06 : Delphine RIVET et Patrice VINCENDET
 27.06 : Blandine LOZAC'H er Florent VIGNE
 04.07 : Valérie CAT et Christophe CLAPPIER
 03.08 : Angéline LEFEBURE et Alexandre TEYVOUX
 22.08 : Maéva BERANGER et Chaffrey MORIN
 27.08 : Florence GUILLOTEAU et Sylvain CLAPPIER
 29.08 : Laure DIASSET et Vincent CHEVROLAT
 29.08 : Adeline LOZINGOT et Jean Baptiste ROUE
 19.09 : Karine JOLY et Olivier CLAPPIER
 24.10 : Valérie MERCIER et Laurent CHABOUD

Décès

31.01 : Jean Claude GRAND - 64 ans
 05.02 : Jeanine FAVRE née TRACQUI - 73 ans
 17.02 : Augustin CAFFOZ - 86 ans
 08.03 : Jean AUGÉ - 82 ans
 26.05 : Aline TOURT née PERSONNAZ - 81 ans
 15.06 : Mario SIMONETTI - 80 ans
 25.06 : Roger PERSONNAZ - 71 ans
 05.09 : Nathalie PERSONNAZ - 41 ans
 05.09 : Solange TRACQ - 80 ans
 27.09 : Georges DELARUE - 71 ans
 07.09 : Jean-René GARINOT - 67 ans
 06.10 : Bernadette DEUGENE - 72 ans
 04.12 : Jeanne RAMINA née BONIFACE - 88 ans

ANNÉE 2010

Naissances

01.03 : Eléna, fille de Caroline BOUCHER et Clément ROSAZ
 02.03 : Lucas, fils de Elisa DESCHAMPS et Pascal BOSSI
 07.03 : Mathis, fils Florence DESMOLIS et Fabrice CHATEL
 25.03 : Inès, fille de Bénédicte et Antoine TRACQ
 07.06 : Gabin, fils de Céline et Sébastien MORIN
 20.06 : Oscar, fils de Sarah et Gaël PERSONNAZ
 04.07 : Eline, fille de Laëtitia ANSELMET et Ghislain BISON
 15.07 : Camille, fille de Gladys MARCHANDON et François AUGER
 22.08 : Gabriel, fils d'Emmanuelle CLAPPIER et Jean SOULIER
 13.09 : Soren, fils d'Isabelle et Arnaud WALTER
 21.09 : Faustine, fille d'Elodie GUIFFRAY
 08.10 : Viviane, fille de Juliette et Daniel SAUVAGE
 12.10 : Manon, fille de Coralie et Nicolas DUPUIS
 29.10 : Roméo, fils d'Alexandra MACCHI et Fabrice DUISIT
 29.10 : Louis, fils de Virginie et Cédric ROCHE
 29.10 : Lucian, fils de Karine ROUTIN et Philippe ROGER
 30.10 : Maël, fils de Maryline et Jean FAVRE
 06.11 : Bahianna, fille de Johanna PILLER et Jean-Eudes PERSONNAZ
 24.11 : Léo, fils de Karine et Olivier CLAPPIER

Mariages

14.08 : Emeline CHRETIENNE et Marcel VIALLET
 05.09 : Eldrine PERSONNAZ et Sylvain NURIT

Décès

17.01 : Cosme DAME - 64 ans
 26.01 : Lilian IGUENANE
 07.02 : Arlette FIANDINO - 47 ans
 07.02 : Jean TRACQ - 68 ans
 26.02 : Christophe BRUN - 33 ans
 23.03 : René BRUN - 73 ans
 13.06 : Marie-Claude VINCENT - 72 ans
 10.09 : Armand VINCENDET - 80 ans
 12.09 : Marie Joséphine PARROUR née PERSONNAZ - 96 ans
 21.09 : Christiane TERMIGNON - 84 ans
 21.10 : Séverine COHARD née PERSONNAZ - 78 ans
 01.11 : Patrice VINCENDET - 35 ans
 01.11 : Laurent VINCENDET - 39 ans
 01.11 : Jean-Pierre VINCENDET - 62 ans
 21.11 : Roland TRACQ - 80 ans
 22.11 : Marie CLAPPIER née FODERE - 97 ans
 23.11 : Julie GUILLOU née NEVACHE - 35 ans
 Nov. : Albert TRACQ - 79 ans - *Californie*
 29.11 : Louis MARTIN - 85 ans
 22.12 : Reine BRUN née GARINOT - 66 ans

*Nous avons pu commettre une erreur ou oublier un événement,
 nous vous demandons de nous en excuser.*



Le Diable de Bessans

Au siècle dernier, un "Chantre" du village, nommé Vincendet, très en colère contre son curé, fabriqua un diable de bois tenant un curé sous son bras ; puis, il alla le porter, un matin de très bonne heure, sur la fenêtre du prêtre.

Celui-ci se douta d'où venait ce diable, et le lendemain matin, la statuette prit le chemin de la fenêtre de son créateur.

Ce petit manège dura plusieurs jours, lorsqu'un voyageur, passant par Bessans remarqua le diable sur la fenêtre du nommé Vincendet et lui proposa de le lui acheter.

Le sculpteur vit tout le profit qu'il pouvait en tirer, et ce fut le début de la carrière satirique et commercial du Diable de Bessans.

